

# D.102 - Histoire occultée des faux hébreux : les Khazars - Partie 17

## 16. « Judéo-christianisme »

Un autre mot génère encore plus de confusion dans l'esprit des chrétiens. Je veux parler du merveilleux néologisme : « judéo-christianisme » ; de jour en jour, vous l'entendez de plus en plus. Mais lorsqu'on se base sur notre connaissance actuelle de l'histoire, ainsi que sur le bon sens appliqué à la théologie, le terme de « judéo-christianisme » sonne comme un véritable barbarisme. Est-ce que ce « judéo » signifie l'ancien pharisaïsme ? ou alors le talmudisme ? ou encore est-ce qu'il se réfère au judaïsme proprement dit ? En vertu de ce que nous savons maintenant, existe-t-il une seule chose que l'on puisse qualifier de « judéo-chrétienne » ?... Évidemment non. Avec ce que l'on sait maintenant, le terme de « judéo-christianisme » aurait autant de significations que pourrait en avoir le terme « froid-chaud », ou « vieux-jeune », ou « lourd-léger », ou « malade-sain », ou « pauvre-riche », ou « stupide-intelligent », ou « ignorant-savant », ou encore « triste-content »... Ce sont des antonymes et non des synonymes. À la lumière des faits évoqués plus haut, on comprendra vite que le préfixe « judéo » entretient une véritable relation antonymique avec le terme « christianisme ».

*L'Institut des Études Judéo-Chrétiennes fut fondé à l'Université Seton Hall. C'est actuellement un institut dont le nombre d'employés s'élève à une personne. C'est un Institut universitaire composé d'une seule personne. Et le Père John M. Oesterreicher constitue tout cet Institut, à lui tout seul. L'Institut des Études Judéo-Chrétiennes occupe un petit bureau, dans un immeuble plein de bureaux du centre de Newark. Ce One-Man-Institute, si l'on en croit la documentation qu'il distribue, n'a pas non plus d'enseignants à son actif, à part bien sûr le Père Oesterreicher lui-même, et cet institut n'a pas non plus d'étudiants... Le père Oesterreicher est né « Juif » évidemment (prétendu ou autoproclamé tel), et devint ce qu'on appelle un « converti » au catholicisme, et j'ai eu la joie de l'entendre à de nombreuses*

occasions... Les discours du Père Oesterreicher et l'envoi de documentations sur son institut sont les activités principales de l'*Institut des Études Judéo-Chrétiennes*. Mais le Père Oesterreicher a également l'intention d'écrire des livres, et de les diffuser dans le monde, et en grands nombres.

Le Père Oesterreicher ne laisse rien au hasard, et soulève méticuleusement chaque question afin de convaincre les catholiques que « judéo-chrétien », c'est théologiquement la combinaison de deux synonymes... Rien ne pouvait être dit qui ne soit davantage éloigné de la vérité, mais le Père Oesterreicher essaie néanmoins de bien faire comprendre son point de vue à ses auditeurs catholiques. Car le Père Oesterreicher ne s'adresse qu'à des catholiques, à des catholiques seulement, tout au moins d'aussi loin que je puisse me souvenir. Dans ses discours, le Père Oesterreicher veut faire comprendre aux catholiques que la foi chrétienne entretient un rapport de dépendance directe par rapport au judaïsme. Mais les auditeurs du Père Oesterreicher se lèvent souvent pour aller faire un petit tour, pendant ses discours passablement confus.

On se sentirait tout de même plus catholiques, au sortir des discours du Père Oesterreicher, s'il nous revendait directement les paroles de Jésus-Christ et la doctrine de l'Église catholique, plutôt que d'essayer de nous refiler du judaïsme en douce. Cependant, de telles tentatives de récupération ont au moins le mérite de garder les chrétiens biens informés sur la question du judaïsme. Mais le Père Oesterreicher ferait néanmoins un bien meilleur apostolat s'il allait faire ses conférences aux « Juifs » (prétendus ou autoproclamés), pour leur refiler les paroles de Jésus-Christ. J'ai bien voulu lui dire, mais ce *One-Man-Institute* se nimbe d'un profond mystère quand on s'en approche... Et je suis certain que Monseigneur Mc Nulty n'autorisera jamais cet *Institut des Études Judéo-Chrétiennes* à jeter le discrédit sur l'excellence de *Seton Hall*, l'une des plus brillantes universités catholiques du monde ; même s'il va falloir surveiller tout cela de très près... Et je vous prie de croire que Monseigneur Mc Nulty saura toujours apprécier des remarques constructives sur son université.

---

# D.099 - Histoire occultée des faux hébreux : les Khazars - Partie 14

## 13. « Juifs » ou « Judaïstes » ?

Partout dans le monde, le *Dictionnaire anglais d'Oxford* est reconnu comme la meilleure et la plus authentique source d'information sur l'origine, la définition et l'usage des mots de la langue anglaise. Des savants faisant autorité, appartenant à tous les domaines de la connaissance, et vivant dans tous les pays du monde, reconnaissent sans discuter la valeur du *Dictionnaire anglais d'Oxford*. Or, le *Dictionnaire anglais d'Oxford* fait apparaître clairement que le mot correct en anglais pour un adepte du judaïsme, est : *Judaist*[1], et que l'adjectif correspondant est : *Judaic*[2] ; et donc que les formes nominales : *Jew*, et adjectivale : *Jewish*, ne sont pas correctes. Au sens strict, les mots *Jew* et *Jewish* n'appartiennent pas à la langue anglaise ; ceci dit dans le cas où l'usage correct des mots se mettrait à bénéficier d'un quelconque intérêt de la part de nos contemporains.

Ainsi, les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) ne pouvant honnêtement se désigner comme des « Juifs » (car ils ne sont ni de près ni de loin des « Judéens » ou des « Israélites »), devraient donc en toute honnêteté se définir par le nom de leur pratique religieuse[3], et se présenter à nous comme des « judaïstes »[4]. Suivant le *Dictionnaire Anglais d'Oxford*, un « judaïste » est une personne qui se réclame de la pratique religieuse du « judaïsme », point final. L'origine du mot « juif », ainsi qu'il a été expliqué, ne vient pas du mot « judaïsme ». Et le mot « juif », comme adjectif relatif à ce qui ressort du « judaïsme », n'a pas non plus de raison d'être, l'adjectif correct est « judaïque »[5].

---

[1] Pourrait se traduire par « *judaïste* », en français ; de même qu'un adepte du « communisme » est un « communiste », ou qu'un adepte du « tantrisme » est un « tantriste ».

[2] « Judaïque », en français. Ici dans la langue française, la forme adjectivale morphologiquement correcte : « judaïque », existe bien. Ce n'est pas le cas dans la langue anglaise, où le terme morphologiquement correct *Judaic*, est improprement remplacé par le terme *Jewish*.

[3] Ainsi que le font spontanément les chrétiens, qui eux, n'ont rien à cacher.

[4] Ou des « Judaïens », ou des « talmudistes » comme autrefois, ou des « pharisiens »... mais surtout pas comme des « Juifs », mot qui, encore une fois, provient de la contraction naturelle du latin « *Iudaeus* » et qui a une connotation géographique et raciale, ce qui n'est pas le cas d'un enseignement religieux. Ainsi il y a des chrétiens japonais, et de la même race que les japonais. Il existe aussi des pratiquants du judaïsme en Inde, qui comme les Khazars sont des convertis, et qui n'ont aucun lien génétique avec les pharisiens de Judée, ces Judéens qui furent à l'origine du talmudisme. Certes, une fois les premiers temps de la conversion passés, le peuple converti au judaïsme fait bloc hermétique avec sa religion, et ne semble plus alors former qu'une seule et même entité ; mais ce phénomène est à attribuer au caractère foncièrement intolérant et xénophobe du judaïsme envers tout ce qui n'est pas lui, et non pas à une quelconque indissociabilité entre un peuple et une religion. C'est cette prétendue indissociabilité qui a autorisé toutes les mystifications relatives au « peuple élu », à la « race choisie », et autres foutaises qui vous catapultent comme d'un rien aux commandes des états.

[5] N'utilisons donc plus les termes impropres, si nous ne voulons pas que la confusion ne perdure indéfiniment dans la pensée, puisqu'elle s'est déjà fixée dans le langage.

---

## **D.098 - Histoire occultée des faux hébreux : les Khazars - Partie 13**

## 12. Le Talmud démasqué

***Le Talmud démasqué, les secrets rabbiniques concernant les chrétiens*** est un ouvrage magistral écrit par le Père Justin Bonaventure Pranaitis, Maître de Théologie et professeur d'hébreu à l'Académie Impériale Ecclésiastique de l'Église Catholique Romaine de Saint-Petersbourg, dans la vieille Russie tsariste. Le Père Pranaitis était le plus grand connaisseur du Talmud chez les non-juifs. Sa complète maîtrise de l'hébreu lui permit de donner une analyse très compétente du Talmud et, dans toute l'histoire humaine, peu d'hommes auraient eu l'érudition nécessaire pour une telle entreprise.

Le Père Pranaitis a scruté le Talmud pour en extraire les passages parlant de Jésus-Christ, des chrétiens ou de la foi chrétienne. Il traduisit ces passages en latin, car l'hébreu s'y prête très bien. Cette traduction des passages du Talmud parlant de Jésus-Christ, des chrétiens ou de la foi chrétienne, furent donc imprimés en latin par l'Académie Impériale des Sciences de Saint-Petersbourg, en 1893, avec l'*imprimatur* de son archevêque. La traduction du latin à l'anglais fut réalisée en 1939, par de grands latinistes américains, à l'aide de fonds fournis par de riches citoyens de notre pays.

Pour vous donner une idée très précise des références à Jésus-Christ, aux chrétiens ou à la foi chrétienne que contient le Talmud, je vais vous résumer les passages les plus révélateurs de la traduction en anglais de l'ouvrage du Père Pranaitis. Mais cela nécessiterait beaucoup trop de place de vous citer ces passages mot pour mot, en y adjoignant les notes que j'ai trouvées dans l'Édition Soncino en langue anglaise. J'ai donc décidé de ne vous citer que les passages traduits par Pranaitis, et je commence par les allusions à Jésus-Christ :

- **Sanhédrin, 67a** : Jésus est désigné comme le fils de Pandira (Panthera).
- **Kallah, 1b. (18b)** : Jésus, fils illégitime, conçu pendant les règles de sa mère.
- **Sanhedrin, 67a** : Jésus, pendu la veille de la Pâque.[1]
- **Toldath Jeschu** : Naissance de Jésus relatée dans les circonstances les plus honteuses.

- **Abhodah Zarah II** : Désigné comme le fils de Pandira, un soldat romain.
- **Schabbath XIV** : À nouveau désigné comme le fils de Pandira, le Romain.
- **Sanhedrin, 43a** : À la veille de Pâque, ils pendirent Jésus.
- **Schabbath, 104b** : « C'était un imbécile, et personne ne doit prêter attention aux imbéciles. »
- **Toldoth Jeschu** : Judas et Jésus se disputent dans une querelle où volent les obscénités : « (...) Juda a pissé sur Jésus. ».
- **Sanhedrin, 103a** : On suggère qu'il corrompt sa moralité et se déshonore.
- **Sanhedrin, 107b** : Séducteur, corrupteur et destructeur d'Israël.
- **Zohar III, (282)** : Jésus, mort comme une bête et enterré dans un tas de fiente.
- **Hilkoth Melakhim** : Maïmonide tente de prouver combien les chrétiens s'égarèrent dans le culte de Jésus.
- **Abhodah Zarah, 21a** : Référence au culte de Jésus ne devant pas être accepté dans les maisons, car les idoles ne doivent pas être acceptées[2].
- **Orach Chaiim, 113** : Il ne faut pas donner l'impression qu'on pourrait avoir du respect pour Jésus.
- **Iore dea, 150, 2** : Ne pas donner par accident l'impression d'avoir du respect pour Jésus.
- **Abhodah Zarah (6a)** : C'est un faux enseignement de rendre un culte à Dieu le premier jour suivant le sabbat.

Ce qui précède n'est qu'un échantillon tiré d'un enchevêtrement très compliqué d'anecdotes et d'enseignements, où de très nombreuses références sont obscurcies par des raisonnements sans fins.

Maintenant je vais vous citer quelques références aux chrétiens et à la foi chrétienne, bien que j'aie dû en reformuler parfois l'expression pour les résumer. Le

*Talmud* utilise onze noms différents pour désigner « ceux qui ne suivent pas le *Talmud* », ce par quoi il faut entendre : « les chrétiens ». Outre le terme de *Notsrim* se référant aux nazaréniens, les chrétiens sont également désignés extensivement par tous les noms que le *Talmud* réserve aux « non-Juifs » : *Abhodah Zarah* (culte étrange, idolâtrie), *Akum* (adorateurs des planètes et des étoiles), *Obhde Elilim* (serviteurs des idoles), *Minim* (hérétiques), *Edom* (Édomites), *Nokhrim* (étrangers), *Amme Haarets* (peuple de la terre, idiots), *Baser Vedam* (êtres de chair et de sang, dénués d'âme), *Apikorosim* (Épicuriens), *Kuthim* (Samaritains) et *Goïm* (race, peuple). Les passages suivants indiquent de quelle manière les chrétiens sont dépeints dans le *Talmud*, et ce qu'il y est dit à propos de leur culte religieux :

- **Hilkhoth Maakhaloth** : Les chrétiens sont des idolâtres, ne pas les fréquenter.
- **Abhodah Zarah (22a)** : Ne pas fréquenter les gentils, ils versent le sang.
- **Iore Dea (153, 2)** : Ne pas fréquenter les chrétiens, ils répandent le sang.
- **Abhodah Zarah (25b)** : Se méfier des chrétiens quand on voyage avec eux à l'étranger.
- **Orach Chaiim (20, 2)** : Les chrétiens se déguisent pour tuer les Juifs.
- **Abhodah Zarah (15b)** : « Il ne faut jamais laisser un animal s'approcher des *Goïm*, on les soupçonne d'avoir des rapports sexuels avec eux. »[3]
- **Abhodah Zarah (22a)** : Passage suggérant encore que les chrétiens ont des relations sexuelles avec les animaux.
- **Schabbath (145b)** : Les chrétiens sont impurs parce qu'ils mangent de la nourriture impure.
- **Abhodah Zarah (22b)** : Les chrétiens sont impurs parce qu'ils n'étaient pas là au Mont Sinai.
- **Iore Dea (198, 48)** : Les femmes juives sont contaminées par la simple rencontre de chrétiens.
- **Kerithuth (6b p. 78)** : Les Juifs sont des humains, non les chrétiens, ce sont des

bêtes.

- **Makkoth (7b)** : On est innocent du meurtre involontaire d'un Israélite, si l'intention était de tuer un chrétien ; tout comme on est innocent du meurtre accidentel d'un homme, quand l'intention était d'abattre un animal.

- **Orach Chaiim (225, 10)** : Les chrétiens et les animaux sont utilisés de manière équivalente dans une comparaison.

- **Midrasch Talpioth (225)** : Les chrétiens sont créés pour servir les Juifs de toute éternité.

- **Orach Chaiim (57, 6a)** : Il ne faut pas avoir plus de compassion pour les chrétiens que pour les cochons, quand ils sont malades des intestins.

- **Zohar II (64b)** : Les chrétiens sont idolâtres, ils sont comparés aux vaches et aux ânes.

- **Kethuboth (110b)** : Pour l'interprétation d'un psaume un rabbin dit : « le psalmiste compare les chrétiens[4] à des bêtes impures ».

- **Sanhedrin (74b) Tos.** : Les rapports sexuels des chrétiens sont comme ceux des bêtes.

- « La semence des *Goïm* vaut bien celle des bêtes. »

- **Eben Haezar (44, 8)** : Sont nuls, les mariages entre les chrétiens et les Juifs.

- **Zohar (II, 64b)** : Le taux de naissance des chrétiens doit être diminué matériellement.

- **Zohar (I, 28b)** : Les chrétiens sont les enfants du serpent de la Genèse[5].

- **Zohar (I, 131a)** : Les idolâtres (sous entendre : les chrétiens) souillent le monde[6].

- **Emek Haschanach (17a)** : L'âme des non-juifs vient de la mort et de l'ombre de la mort.



- **Zohar (I, 46b, 47a)** : L'âme des gentils est d'une origine théologique impure.
- **Rosch Haschanach (17a)** : L'âme des non-Juifs descend en enfer.
- **Iore Dea (377, 1)** : Il faut remplacer les serviteurs (chrétiens) morts, comme les vaches, ou les ânes perdus.
- **Iebhammoth (61a)** : Les Juifs ont droit à être appelés « hommes », pas les chrétiens.
- **Abhodah Zarah (14b) Toseph** : Il est interdit de vendre *les Livres des Prophètes* aux chrétiens.
- **Abhodah Zarah (78)** : Les Églises chrétiennes sont le lieu de l'idolâtrie.
- **Iore Dea (142, 10)** : Il faut toujours rester à une certaine distance des Églises, sauf quand on est dans le dos de cette même Église, alors on peut se rapprocher...
- **Iore Dea (142, 15)** : Il ne faut pas écouter la musique des Églises, ni regarder ses idoles.
- **Iore Dea (143, 1)** : On ne doit pas reconstruire des bâtiments qui se trouvent près d'une Église.
- **Hilkoth Abh. Zar (10b)** : Les Juifs ne doivent pas revendre des calices que des chrétiens leur auraient vendus, même s'ils sont brisés.
- **Chullin (91b)** : Les Juifs possèdent la dignité dont même un ange ne dispose pas.
- **Sanhedrin (58b)** : Frapper un Juif, c'est comme gifler la face de Dieu lui-même.
- **Chagigah (15b)** : Un Juif est toujours considéré comme bon, en dépit des péchés qu'il peut commettre. C'est toujours sa coquille qui se salit, jamais son fond propre.
- **Gittin (62a)** : Un Juif ne doit pas entrer dans la maison d'un chrétien un jour de fête.
- **Choschen Ham. (26, 1)** : Un Juif ne doit pas être poursuivi devant un tribunal chrétien, par un juge chrétien, ou par des lois chrétiennes.

- **Choschen Ham (34, 19)** : Les chrétiens et les serviteurs ne peuvent pas témoigner lors d'un procès.
- **Iore Dea (112, 1)** : Ne pas manger avec les chrétiens, cela engendre la familiarité.
- **Abhodah Zarah (35b)** : Ne pas boire du lait tiré par un chrétien.
- **Iore dea (178, 1)** : Ne jamais imiter les coutumes des chrétiens, même simplement par la coiffure.
- **Abhodah Zarah (72b)** : Il faut jeter le vin s'il a été touché par un chrétien.
- **Iore Dea (120, 1)** : La vaisselle achetée à des chrétiens doit être jetée.
- **Abhodah Zarah (2a)** : Il faut stopper tout contact avec les chrétiens trois jours avant le début de l'une de leurs fêtes.
- **Abhodah Zarah (78c)** : Les fêtes de ceux qui suivent Jésus sont de l'idolâtrie.
- **Iore Dea (139, 1)** : Il est interdit d'avoir le moindre contact avec les idoles qu'utilisent les chrétiens pour leur culte.
- **Abhodah Zarah (14b)** : Il est interdit de vendre aux chrétiens des articles qu'ils pourraient utiliser pour leur culte.
- **Iore Dea (151, 1) H.** : Ne pas vendre de l'eau à un chrétien, s'il va l'utiliser pour un baptême[7].
- **Abhodah Zarah (2a, 1)** : Ne faire aucun commerce avec les chrétiens pendant leurs jours de fête.
- **Iore Dea (148, 5)** : S'il est connu que le chrétien n'est pas pratiquant, on peut lui envoyer des cadeaux.
- **Hilkoth Akum (IX, 2)** : Il ne faut envoyer de présent à un chrétien que s'il est irréligieux.
- **Iore Dea (81, 7 Ha)** : Un enfant ne doit pas être allaité par une nourrice

chrétienne, car son lait lui donnera une nature maléfique.

- **Iore Dea (153, 1 H)** : Les nourrices chrétiennes conduisent les enfants à l'hérésie.

- **Iore Dea (155, 1)** : Éviter les médecins chrétiens qui ne sont pas très bien connus du voisinage.

- **Peaschim (25a)** : Il faut éviter l'aide médicale des idolâtres (sous-entendu des chrétiens).

- **Iore Dea (156, 1)** : Ne pas aller chez un barbier chrétien, à moins d'être accompagné par un Juif.

- **Abhodah Zarah (26a)** : Ne pas recourir à une sage femme chrétienne qui, une fois seule, pourrait tuer le bébé, ou même si elle était surveillée, elle pourrait lui écraser la tête sans que personne ne puisse le voir.

- **Zohar (1, 25b)** : « Ceux qui font du bien à un *Akum*, ne se relèveront pas des morts ».

- **Hilkoth Akum (X, 6)** : On peut aider les chrétiens dans le besoin, si cela nous évite des ennuis par la suite.

- **Iore Dea (148, 12 H)** : On peut prétendre se réjouir avec les chrétiens pendant leurs fêtes, si cela permet de cacher notre haine.

- **Abhodah Zarah (20a)** : Ne jamais faire la louange d'un chrétien, de peur qu'il ne la croie.

- **Iore Dea (151, 14)** : Il est interdit de concourir à la gloire d'un chrétien.

- **Hilkoth Akum (V, 12)** : Citation de l'écriture, pour appuyer l'interdit concernant toute mention du nom d'un chrétien, ou du nom du Dieu chrétien.

- **Iore Dea (146, 15)** : « Leurs idoles [c'est-à-dire, les objets du culte] doivent être détruites, ou appelées par des noms méprisants. »

- **Iore Dea (147, 5)** : Il faut railler les objets du culte chrétien, il est interdit de souhaiter du bien à un chrétien.
- **Hilkoth Akum (X, 5)** : Pas de présents aux chrétiens, seulement à ceux qui se font juifs.
- **Iore Dea (151, 11)** : Il est interdit de faire un présent à un chrétien, cela encourage l'amitié.
- **Iore Dea (335, 43)** : L'exil pour le Juif qui vend sa ferme à un chrétien.
- **Iore Dea (154, 2)** : Il est interdit d'enseigner un métier à un chrétien.
- **Babha Bathra (54b)** : La propriété d'un chrétien appartient au premier Juif qui la réclame.
- **Choschen Ham (183, 7)** : Si par erreur un chrétien rend trop d'argent, il faut le garder.
- **Choschen Ham (226, 1)** : Les Juifs peuvent garder sans s'en inquiéter les affaires perdues par un chrétien.
- **Babha Kama (113b)** : Il est permis de tromper les chrétiens.
- **Choschen Ham (183, 7)** : Des Juifs qui trompent un chrétien doivent se partager le bénéfice équitablement.
- **Choschen Ham (156, 5)** : Les clients chrétiens possédés par un Juifs ne doivent pas être démarchés par un autre Juif.
- **Iore Dea (157, 2) H** : On peut tromper les chrétiens qui croient aux principes de la foi chrétienne.
- **Abhodah Zarah (54a)** : L'usure peut être pratiquée sur les chrétiens, ou sur les apostats.
- **Iore Dea (159, 1)** : « Suivant la Torah, il est autorisé de prêter de l'argent à un *Akum* avec intérêt. Toutefois, certains des Anciens n'ont pas reconnu ce droit dans

des cas de vie ou de mort. Aujourd'hui, ce droit est accordé dans n'importe quelle circonstance. »

- **Babha Kama (113a)** : Les Juifs peuvent mentir et se parjurer, si c'est pour condamner un chrétien.

- **Babha Kama (113b)** : Le nom de Dieu n'est pas profané quand le mensonge a été fait à un chrétien.

- **Kallah (1b, p.18)** : Le Juif peut se parjurer la conscience claire.

- **Schabbouth Hag. (6d)** : Les Juifs peuvent jurer faussement en utilisant des phrases à double sens, ou tout autre subterfuge.

- **Zohar (1, 160a)** : Les Juifs doivent en permanence tenter de tromper les chrétiens.

- **Iore Dea (158, 1)** : Il ne faut jamais guérir un chrétien, à moins que cela ne le transforme en un ennemi d'Israël.

- **Orach Cahim (330, 2)** : Il est interdit de procéder à l'accouchement d'une chrétienne le samedi.

- **Choschen Ham. (425, 5)** : Il est permis de tuer indirectement un chrétien, par exemple, si quelqu'un qui ne croit pas en la *Torah* tombe dans un puits dans lequel se trouve une échelle, il faut vite retirer l'échelle.

- **Iore Dea (158, 1)** : En ce qui concerne les chrétiens qui ne sont pas des ennemis, un Juif ne doit néanmoins pas intervenir pour les prévenir d'une menace mortelle.[8]

- **Hilkoth Akum (X, 1)** : Ne pas sauver les chrétiens en danger de mort.

- **Choschen Ham (386, 10)** : Celui qui voudrait avouer les secrets d'Israël aux chrétiens, doit être tué avant même qu'il ne leur dise quoi que ce soit.

- **Abhodah Zorah (26b)** : Ceux qui voudraient changer de religion doivent être jetés au fond d'un puits, et oubliés.

- **Choschen Ham (388, 15)** : Il faut tuer ceux qui donneraient l'argent des Israélites à des chrétiens.
- **Sanhedrin (59a)** : Les *Goïm* qui chercheraient à découvrir les secrets de la Loi d'Israël[9], commettent un crime qui réclame la peine de mort.
- **Hilkhoth Akum (X, 2)** : Les Juifs baptisés doivent être mis à mort.
- **Iore Dea (158, 2) Hag.** : Il faut abattre les renégats qui se sont tournés vers les rituels chrétiens.
- **Choschen Ham (425, 5)** : Ceux qui ne croient pas en la Torah doivent être tués.
- **Hilkhoth tesch. (III, 8)** : Les chrétiens et les autres, nient la Loi de la *Torah*.
- **Zohar (I, 25a)** : Les chrétiens doivent être exterminés, car ce sont des idolâtres.
- **Zohar (II, 19a)** : La captivité des Juifs prendra fin lorsque les princes chrétiens seront morts.
- **Zohar (I, 219b)** : Les princes chrétiens sont des idolâtres, ils doivent mourir.
- **Obadiah** : Quand Rome sera détruite, Israël sera racheté.
- **Abhodah Zarah (26b) T.** : « Même le meilleur des *Goïm* devrait être abattu. »
- **Sepher Or Israel (177b)** : Si un Juif tue un chrétien, ce n'est pas un péché.
- **Ialkut Simoni (245c)** : Répandre le sang des impies est un sacrifice agréable à Dieu.
- **Zohar (II, 43a)** : L'extermination des chrétiens est un sacrifice agréable à Dieu.
- **Zohar (L, 28b, 39a)** : Les meilleures places dans les Cieux sont pour ceux qui tuent les idolâtres.
- **Hilkhoth Akum (X, 1)** : Ne passez aucun accord avec un chrétien, et ne jamais manifester de pitié envers un chrétien.

- **Hilkhoth Akum (X, 1)** : Soit les détourner de leurs idoles, soit les abattre.
- **Hilkhoth Akum (X, 7)** : Où les Juifs sont fortement installés, il ne faut plus tolérer la présence des idolâtres.
- **Choschen Ham (338, 16)** : Tous les habitants d'une ville doivent contribuer aux frais nécessaires à l'élimination d'un traître parmi eux.
- **Pesachim (49b)** : Il est permis de décapiter les *Goïm* le jour de l'expiation des péchés, même si cela tombe également un jour de sabbat[10].

À moins qu'on ne l'ait récemment retiré de la consultation publique, vous pourrez trouver un exemplaire de ce livre (*Le Talmud démasqué, les secrets rabbiniques concernant les Chrétiens*, par le Père Justin Bonaventure Pranaitis[11]), à la bibliothèque du Congrès, ainsi qu'à la bibliothèque publique de New York. Une copie de l'édition latine originale imprimée en 1892 à Saint-Petersbourg, peut être mise à votre disposition par l'intermédiaire de notre ami commun, si vous désirez lire les passages qui précèdent dans l'hébreux original, ainsi que dans leur traduction latine[12]. J'espère que mes petits résumés rendent bien compte du texte original, en tout cas je le crois. Si j'ai fait une erreur quelconque, auriez-vous la bonté de me le faire savoir ? Il a été très difficile de résumer ces passages du *Talmud* en si peu de mots.

Vous reconnaîtrez avec moi que la *Conférence Nationale des Chrétiens et des Juifs*, n'a désormais plus besoin d'examiner en détail les 63 livres du *Talmud* pour découvrir des passages contre le Christ, contre les chrétiens et contre la foi chrétienne, qui sont contenus dans ce livre, qui, je vous le rappelle, est :

« **Le code législatif qui forme les bases de la loi religieuse juive** » et qui est « **le livre utilisé pour la formation des rabbins** ».

La *Conférence Nationale des Chrétiens et des Juifs* pourra désormais, et grâce à vous, ajouter une ou deux de ces citations à la légende de cette gentille photo qui nous disait :

« Les adultes aussi étudient les anciennes écritures. Le rabbi, qu'on voit ici sur le fauteuil, dirige un groupe de discussion sur le *Talmud*, avant la prière du soir. »

Si la *Conférence Nationale des Chrétiens et des Juifs* était sincèrement intéressée par « la foi commune » et par la « fraternité », ne pensez-vous pas mon cher Docteur Goldstein, qu'elle devrait exiger immédiatement la suppression du *Talmud* de tous ces passages contre le Christ[13], contre les chrétiens, et contre le christianisme ; de même que les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) nous ont fraternellement supprimés certains passages du *Nouveau Testament* ? Mon cher Docteur Goldstein, allez-vous le demander ?

---

[1] Le *Talmud démasqué*, nous apprend que « celui qui a été pendu », est l'expression qui servait de nom de code pour désigner Jésus-Christ.

[2] Pour eux, le crucifix est une idole, une icône est une idole...

[3] Les passages repris entre guillemets, sont traduits directement par nous depuis le *Talmud démasqué* (n.d.t.).

[4] Ici les *Goïm*, car lors de la rédaction des *Psaumes*, les chrétiens n'existaient pas encore.

[5] « Les peuples idolâtres de la Terre sont les enfants du serpent qui a séduit Ève ». Traduction directe depuis le *Talmud démasqué*.

[6] « Les idolâtres souillent le monde dès qu'ils entrent en existence, car leur âme vient de la face impure. » Traduction directe depuis le *Talmud démasqué*.

[7] « Il n'est pas permis de vendre de l'eau à un *Akum* s'il est connu qu'il va en faire une eau baptismale. » Traduction directe depuis le *Talmud démasqué*.

[8] « Un *Akum* qui n'est pas notre ennemi ne doit pas être tué directement, toutefois, il ne doit pas être protégé d'un danger de mort. Par exemple, si tu en vois un tomber dans la mer, ne le tire pas de l'eau, à moins qu'il ne te promette de te donner de l'argent ». Traduction directe depuis le *Talmud démasqué*.

[9] Comprendre : « le *Talmud* ».

[10] « Rabbīn Eliezer : "Il est permis de trancher la tête d'un idiot [un membre du peuple de la Terre (Pranaitis), c'est-à-dire, un animal charnel, un chrétien (n.d.t.)] le jour de l'expiation des



péchés [on ne peut imaginer jour plus sacré pour les Juifs (Pranaitis)], et même si ce jour tombe un jour de sabbat”. Ses disciples répondirent : “Rabbi ! vous devriez plutôt dire ‘de sacrifier’ un Goï.” Mais il répliqua : “En aucune façon ! car lors d’un sacrifice, il est nécessaire de faire une prière pour demander à Dieu de l’agréer, alors qu’il n’est pas nécessaire de prier quand tu décapites quelqu’un.” » Pesachim 49b. (Traduction directe depuis le *Talmud démasqué*).

Il est à noter que l’idée du sacrifice rituel d’un Goï n’a pas l’air très éloignée de leur esprit, bien au contraire... Peut-être aurons-nous l’occasion d’en reparler, car ce sujet bien précis est particulièrement instructif.

[11] Le père Pranaitis fut l’une des nombreuses victimes de la Tcheka, juste après le coup de force communiste de 1917.

[12] Le père Pranaitis avait présenté sa traduction dans une version bilingue.

[13] « Anti-Christ » dans le texte original.

---

## **D.097 - Histoire occultée des faux hébreux : les Khazars - Partie 12**

### **11. Les Juifs et les Chrétiens sont-ils des frères ?**

Compte tenu de ce que nous savons maintenant, quel peut être le degré de sincérité de toutes les paroles mielleuses qu’on entend dans les « mouvements de fraternité entre les Juifs et les chrétiens », ou dans les « mouvements promouvant une communauté de foi entre les Juifs et les chrétiens » ? Ces mouvements qui pullulent littéralement, sont en train de dévaster toutes les nations. Si les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) qui sont dans ces mouvements, utilisent le *Talmud* comme règle de leurs activités politiques, économiques et sociales, quel peut être le degré de

sincérité de tous les serments, les vœux ou les promesses qu'ils pourraient être amenés à faire ? Ce serait pour le coup un geste sans pareil de « fraternité » et de « communauté de foi », si la *Conférence Nationale des Chrétiens et des Juifs* parvenait à expurger du *Talmud* la multitude des passages attaquant directement le Christ, les chrétiens ou le christianisme. Au prix d'un grand nombre de millions de dollars, cette *Conférence Nationale des Chrétiens et des Juifs* est en revanche parvenu à expurger du *Nouveau Testament*, les passages que les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) considéraient comme « une offense à leur foi ». Une grande partie des fonds nécessaires furent amenés par les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés). Les Chrétiens devraient donc maintenant réunir eu aussi un petit pactole, afin d'expurger du *Talmud* les passages outrageant la foi chrétienne, car sinon, de tels mouvements de « fraternité » ou de « foi commune » ne servent qu'à tourner le christianisme en dérision. Et pendant qu'elle y est, la *Conférence Nationale des Chrétiens et des Juifs* pourrait jeter un coup d'œil sur les millions de dollars investis aujourd'hui par les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés), pour s'assurer que le *Talmud* reste bien le seul axe des activités politiques, économiques, culturelles et sociales de tous leurs coreligionnaires d'aujourd'hui et de demain. Car, violant les principes de base de toute « fraternité » et de toute « communauté de foi », les Juifs (prétendus ou autoproclamés) dépensent des millions de dollars chaque année, pour équiper des centres où le *Talmud* pourra être inculqué au plus profond du cerveau de leurs enfants. Ces quelques nouveaux articles ont été choisis parmi les centaines d'autres qui apparaissent quotidiennement dans les journaux du pays :

« Deux nouveaux *Centres d'Enseignement Israélite*, dont la construction a coûté 300 000 \$, seront ouverts le mois prochain, ils pourront accueillir 1 000 étudiants pendant la semaine, et permettront également d'ouvrir une École du dimanche, cette annonce nous vient de l'association *La Torah du Talmud*. » [*Herald Tribune* de Chicago, 19/08/1950.]

« Le Département de l'École *Yeshiva* offre maintenant un programme complet d'anglais/hébreu, conforme à l'enseignement rabbinique. Les cours iront de la classe 1 jusqu'à la classe 5 (de 5 ans et demi jusqu'à 10 ans). La section *Talmud-Torah* de l'après midi a ouvert une nouvelle classe pour l'enseignement de base, elle reçoit les débutants comme les enfants qui sont déjà avancés dans l'étude. » [*La Voix Juive*,

18/09/1953.]

« UN RABBIN PARLE DU *TALMUD* AUX HOMMES DE PAIX. Le Docteur David Graubert président des rabbins de *Bet Din*, et professeur de littérature rabbinique à l'*Université des Études Juives*, va présenter la première de ses quatre conférences dont le thème général est : *Le Monde du Talmud*. » [*Chicago Tribune*, 59/10/1953.]

« LE MARYLAND[1] RECONNAÎT DES DEGRÉS UNIVERSITAIRES ET UN DIPLÔME DANS LA CONNAISSANCE DU *TALMUD*. Baltimore. Le *Comité Fédéral d'Éducation* du Maryland a autorisé le *Nouveau Collège Rabbinique d'Israël* à décerner une licence et un doctorat *es Loi talmudique*. » [*La Voix Juive*, 01/09/53.]

« DES COURS DE *TALMUD* À L'ANTENNE DEPUIS JÉRUSALEM. Les conférences sur le *Talmud* radiodiffusées chaque semaine en anglais seront bientôt disponibles sur cassettes dans tous les États-Unis et le Canada, la dépêche est tombée aujourd'hui. » [*La Voix Juive de Californie*, 11/01/1952.]

Mon cher Docteur Goldstein, vous vous souvenez sans doute d'avoir lu un peu plus haut une citation d'un des spécialistes les plus autorisés sur le *Talmud*, et selon laquelle : « **le Juif moderne est un produit du *Talmud***. » Seriez-vous surpris d'apprendre qu'un bon nombre de chrétiens sont également le « **produit du *Talmud*** » ? Eh oui, les enseignements du *Talmud* sont acceptés par des chrétiens du plus haut échelon hiérarchique... Je n'aurais besoin que d'un seul exemple pour vous en persuader, celui du dernier Président des États-Unis d'Amérique. En 1951, on a offert pour la seconde fois au Président Truman[2], l'ensemble des 63 livres composant le *Talmud*. À cette occasion un journal rédigea l'article suivant :

« Monsieur Truman nous a remerciés pour les livres, et a déclaré qu'il était très content de les avoir, il a même ajouté le mot suivant : "Il y a quatre ans on m'a offert les mêmes, et j'ai pu en lire bien davantage que ce que les gens pensent". Il nous a dit qu'il lisait beaucoup, et que le livre qu'il lisait le plus était le *Talmud* qui contient, nous a-t-il dit : "un bon paquet de raisonnements très sains, et une bonne philosophie de la vie !" ».

Ainsi, notre dernier Président nous dit qu'il tire bien des avantages de ce livre « qu'il lit le plus », et qui contient « un bon paquet de raisonnements très sains », ainsi

« qu'une bonne philosophie de la vie »... Et plus récemment, alors qu'il était encore en fonction, les déclarations de notre dernier Président dénotent chez lui une connaissance véritable du *Talmud* ; toute personne qui connaît le *Talmud* pourra le discerner très vite. Mais notre dernier Président sait-il que Jésus-Christ n'avait pas le même sentiment que lui sur le *Talmud* ? Ce « bon paquet de raisonnements très sains », et cette « bonne philosophie de la vie », étaient en permanence dénoncés d'une manière des plus vives par Jésus-Christ, et en des termes non équivoques. Monsieur Truman va-t-il nous dire lui aussi, que le *Talmud* était cette « sorte de livre » de laquelle Jésus-Christ « tira les enseignements qui lui ont permis de révolutionner le monde » ?

Avant de quitter le sujet du *Talmud*, j'aimerais faire référence à l'analyse la plus authentique de toutes celles dont ce texte a été l'objet ; et je crois que vous devriez vous en procurer une copie, vous ne le regretterez pas. Le nom de l'ouvrage dont je vais parler est tout simplement : *Le Talmud*. Il a été écrit il y a presque un siècle par Arsène Darmesteter, un Français. En 1897 il a été traduit en anglais par la célèbre Henrietta Szold, et publié par la *Société de Publications Israélites d'Amérique*, à Philadelphie. Henrietta Szold était une enseignante de prestige, elle faisait partie des sionistes du début, et était l'une des « Juives » les plus remarquables de ce siècle (prétendues ou autoproclamées telles). La traduction par Henrietta Szold du livre d'Arsène Darmesteter est un classique. Vous ne comprendrez jamais le *Talmud* tant que vous ne l'aurez pas lu. Je vais en citer de courts extraits :

« Aujourd'hui le judaïsme trouve sa plus parfaite expression dans le *Talmud* ; ce livre n'a pas influencé le judaïsme d'une manière éloignée, le judaïsme n'en est pas non plus qu'un léger écho, mais le *Talmud* s'est incarné dans le judaïsme, et le judaïsme a pris forme dans le *Talmud*, passant ainsi de l'état d'abstraction à la réalité. **L'étude du judaïsme est celle du *Talmud*, tout comme l'étude du *Talmud* est celle du judaïsme, (...) ce sont deux choses inséparables, mieux, ce sont une seule et même chose (...)**. Par conséquent, le *Talmud* est l'expression la plus complète de notre mouvement religieux, et ce code de prescriptions sans fin et de cérémonials minutieux, représente dans sa plus grande perfection le travail total de l'idée religieuse (...). Ce miracle s'est réalisé dans un livre : le *Talmud* (...). Le *Talmud*, en revanche, est composé de deux parties distinctes, la *Mishna* et la *Gemara* ; la première est le texte proprement dit, la seconde est le commentaire du

texte (...). Par le terme *Mishna*, on désigne **un recueil de décisions et de lois traditionnelles, comprenant TOUTES LES BRANCHES DE LA LÉGISLATION, QUE CE SOIT SUR LE PLAN CIVIL OU RELIGIEUX (...)** ; ce code était le travail de plusieurs générations de Rabbins (...). Rien ne peut **égaler l'importance du *Talmud***, si ce n'est l'ignorance qui prévaut à son sujet (...). Une seule page du *Talmud* peut contenir des passages rédigés en trois ou quatre langues différentes, ou plutôt, des passages rédigés en une seule langue fixée à différents niveaux de sa dégénérescence (...). Souvent, une *Mishna* de cinq ou six lignes est suivie de cinquante ou soixante pages de commentaires (...). C'est la Loi dans toute son autorité ; elle constitue le dogme et le culte ; c'est l'élément fondamental du *Talmud* (...). **L'étude quotidienne du *Talmud* qui, chez les Juifs, commence à l'âge de 10 ans, pour ne se terminer qu'avec la vie elle-même**, constitue nécessairement une rude gymnastique pour l'esprit, grâce à laquelle celui-ci **acquiert une subtilité et un flair incomparable (...)** puisque le *Talmud* n'aspire qu'à une chose : **devenir pour le judaïsme une sorte de " *corpus juris ecclesiastici* ".** » (Souligné par nous[3].)

Les citations qui précèdent ont été tirées de ce traité qui visait principalement à édulcorer le *Talmud*. Malgré tout, en dépeignant une image bien gentille du *Talmud*, l'auteur n'a pas pu s'empêcher de mentionner également les faits que nous avons soulignés. Or venant d'une telle source, je me demande comment cet auteur peut penser que de telles déclarations puissent nous porter à avoir désormais bien de l'estime pour le *Talmud*.

---

[1] Petit État américain de la côte Est.

[2] Truman est le président qui a ordonné sans nécessité militaire le largage de deux bombes atomiques sur le Japon, quatre mois après son élection.

[3] En capitale, dans le texte original.

---

# D.096 - Histoire occultée des faux hébreux : les Khazars - Partie 11

## 10. La version remaniée du Kol Nidre

En Russie, à cette période de l'histoire, il était de coutume, comme dans les autres pays chrétiens d'Europe, de prêter un serment, un vœu, un engagement... de loyauté envers les nobles, ou les seigneurs féodaux. Ce serment devait être prêté au nom de Jésus-Christ... Or ce fut après la victoire des Russes sur les Khazars, que la formulation du *Kol Nidre* a été modifiée. La nouvelle version du *Kol Nidre* est mentionnée dans le *Talmud* comme « la loi de révocation par avance des serments ». La prière du *Kol Nidre* était donc considérée comme une loi. Toute personne qui chaque année, à la veille du jour de l'expiation des péchés, récitait cette « loi de révocation par avance des serments », était censée obtenir de Dieu la dispense de remplir toutes obligations acquises par serment, pour toute l'année à venir. Comme nous l'avons vu, l'incantation de la prière du *Kol Nidre* à la veille du Jour de l'expiation des péchés, dégageait les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) de toutes les obligations prises par serment, par vœu, ou par promesse. Au risque de me répéter, j'insiste sur le fait que les serments, les vœux et les promesses faites par les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) étaient donc prononcées exactement comme les promesses que font les enfants en croisant les doigts, mais dans des situations infiniment plus sérieuses.

La version remaniée du *Kol Nidre* causa de sérieux problèmes aux « Juifs » (prétendus ou autoproclamés), lorsque sa traduction fut néanmoins découverte par les chrétiens... Car le *Kol Nidre* ne resta pas un secret très longtemps, malgré la déclaration du *Talmud* selon laquelle « la loi de révocation par avance ne fut pas rendue publique ». La version remaniée du *Kol Nidre* devint assez rapidement connue comme « le vœu des Juifs », et elle jeta un doute sérieux sur les serments, les vœux ou les promesses données aux chrétiens par les Juifs (prétendus ou autoproclamés). Les chrétiens se mirent bientôt à penser que les serments, les vœux

ou les promesses, ne valaient rien du tout quand elles étaient données par des « Juifs » (prétendus ou autoproclamés). Et c'est ce qui fut à la base des soi-disant « discriminations » dont ils furent « victimes » de la part des gouvernements, des nobles, des seigneurs féodaux et autres, qui exigeaient simplement un serment d'allégeance et de loyauté véritable de la part de ceux qui étaient leurs sujets.

En 1844, une intelligente tentative visant à corriger cette situation fut entreprise par un groupe de rabbins allemands... Cette année là, ils rassemblèrent une conférence internationale de rabbins à Braunschweig, en Allemagne. Ils tentèrent d'éliminer complètement la prière du *Kol Nidre* de la cérémonie du jour de l'expiation des péchés, et d'en abolir la version remaniée ainsi que la version initiale de toutes leurs cérémonies religieuses. Ils pensaient que ce prologue profane à la cérémonie du jour de l'expiation des péchés, était vide de toute spiritualité et n'appartenait pas au rituel des synagogues. Cependant, la grande majorité des rabbins assistant à la conférence de Braunschweig étaient originaires d'Europe orientale... Ils représentaient les congrégations des « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) parlant le yiddish, et dont les ancêtres étaient les Khazars. Ils insistèrent pour que la version remaniée du *Kol Nidre* soit strictement maintenue telle quelle était, et qu'on continue à la réciter le jour de l'expiation des péchés. Ils demandèrent qu'elle soit maintenue dans la forme exacte dans laquelle Meir ben Samuel l'avait rédigée six siècles auparavant, juste après la conquête russe. Aujourd'hui encore, elle est scrupuleusement récitée dans cette forme précise, par tous les « Juifs » du monde (prétendus ou autoproclamés tels, s'entend)... Mais mon cher Docteur Goldstein, les 150 millions de chrétiens des États-Unis d'Amérique vont-ils eux aussi ressortir les réactions qui furent les leurs au Moyen Âge, lorsqu'ils apprendront à nouveau le sens véritable du *Kol Nidre* ?

---

## **D.094 - Histoire occultée des faux**

# hébreux : les Khazars - Partie 9

## 8. Le yiddish

Depuis la victoire des Russes, et la disparition du royaume khazar, la langue khazare est connue sous le nom de « yiddish ». Depuis environ six siècles, les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) d'Europe orientale, se désignent dans tous les pays où on les retrouve après la dislocation de leur royaume, comme étant de nationalité « yiddish ». Ils se désignent comme des « Yiddish », plutôt que comme des Russes, des Polonais, des Galiciens, des Lithuaniens, des Roumains, des Hongrois, *etc.*, ils se refusent d'adopter comme tous les autres peuples, le nom du territoire dans lequel ils ont été absorbés. Ils désignent également leur langue commune comme étant « le yiddish ». Comme vous le savez, mon cher Docteur Goldstein, il existe aujourd'hui à New York un grand nombre de journaux « yiddish », des théâtres « yiddish », et beaucoup d'autres institutions culturelles pour les « Juifs » d'Europe orientale, qui sont publiquement désignées ou répertoriées sous le mot « yiddish ».

Avant qu'elle ne commence à être connue sous le nom de « langue yiddish », la langue maternelle des Khazars, dont le vocabulaire était assez limité, s'est accrue de nombreux mots nouveaux, suivant que les circonstances le réclamaient. Ces mots furent piochés dans le vocabulaire des nations avoisinantes, avec lesquelles les Khazars avaient des relations politiques, sociales ou commerciales. Toutes les langues augmentent leur vocabulaire de cette façon. Les Khazars adaptèrent donc à leurs besoins des mots issus de l'allemand, du slavon, et du baltique. Mais c'est à l'allemand que les Khazars prirent le plus grand nombre de mots. En effet, les Allemands avaient une civilisation beaucoup plus développée que leurs voisins, et ces derniers envoyaient leurs enfants dans des écoles et des universités allemandes.

La langue « yiddish » n'est pas du tout un dialecte de l'allemand. Beaucoup de personnes sont portées à le croire uniquement parce que le yiddish a emprunté un très grand nombre de mots à l'allemand. Si le « yiddish » était un dialecte allemand, issu de la langue allemande, alors quelle était la langue parlée par les Khazars pendant les 1 000 années où ils vécurent en Europe orientale, avant qu'ils



n'acquièrent une certaine culture de la part des Allemands ? Les Khazars devaient bien posséder un langage lorsqu'ils envahirent l'Europe orientale... Quand l'auraient-ils donc mis au rebut ? Comment expliquer qu'une population entière renonce à sa langue maternelle, pour en adopter d'un coup une toute nouvelle ? Cette théorie est trop absurde pour être retenue. « Le yiddish » est l'appellation moderne de l'ancienne langue maternelle des Khazars, qui s'est adjoint, en les adaptant, des termes allemands, slaves et baltiques.

De même, le yiddish ne doit pas être confondu avec l'hébreu, parce que ces langues se servent toutes deux du même alphabet. Il n'y a pas un seul mot en yiddish, qui existait aussi en hébreu. Ainsi que je l'ai déclaré auparavant, ces deux langues sont aussi hétérogènes que le sont par exemple le suédois et l'espagnol, qui utilisent pourtant le même alphabet latin.

Sur le plan culturel, la langue yiddish est le dénominateur commun de tous les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) d'Europe orientale, ou en provenance d'Europe orientale. Ces « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) utilisent le yiddish, exactement de la même manière que les habitants de nos 48 états utilisent l'anglais dans leurs relations quotidiennes. Sur le plan culturel, le dénominateur commun des habitants de nos 48 états est la langue anglaise, et reste la langue anglaise quel que soit l'état ou le pays où tel ou tel Américain décide de s'installer. La langue anglaise est le lien qui nous unit les uns aux autres. C'est exactement la même chose en ce qui concerne la langue yiddish et les Juifs (prétendus ou autoproclamés) de part le monde.

Ce dénominateur commun remplit une autre fonction très utile pour les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) éparpillés sur toute la surface du monde. Grâce au yiddish, ces « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) possèdent ce dont aucune autre nation, aucune autre race, et aucune autre religion, ne peut se prévaloir... Approximativement 90 % des « Juifs » (prétendus ou autoproclamés), vivant aujourd'hui dans 42 pays du monde, sont soit des émigrés en provenance d'Europe orientale, soit des fils d'émigrés en provenance d'Europe orientale[1]. Le yiddish est soit leur langue maternelle, soit la seconde langue qu'ils utilisent. Le yiddish est une langue commune pour eux. Le yiddish est une langue internationale pour eux : une sorte d'espéranto. Quel que soit le pays du monde où ils vont s'installer, ils vont

toujours y trouver des coreligionnaires qui parlent également le yiddish. Sur le plan des affaires internationales, l'usage du yiddish offre donc des avantages trop évidents pour être décrits ici. Le yiddish est la langue moderne d'une nation qui a perdu son existence en tant que nation. Le yiddish n'a jamais eu de connotation religieuse ou sacrée, même s'il utilise les lettres hébraïques comme alphabet. « Yiddish » ne devrait donc pas être confondu avec « Juif » et « judaïsme »... Or c'est pourtant toujours le cas.

---

[1] 90 % des « Juifs » actuels sont donc des Khazars. Il faut peser les implications considérables d'une telle proportion.

---

## **D.093 - Histoire occultée des faux hébreux : les Khazars - Partie 8**



### **7. Histoire des Khazars**

Avant le X<sup>e</sup> siècle, le royaume des Khazars avait déjà été réduit par les Russes à la dimension d'environ 1 300 000 km<sup>2</sup>. Mais comme vous pouvez le constater sur la carte de l'*Encyclopaedia Judaica*[1], sa surface au X<sup>e</sup> siècle était encore bien plus grande que celle d'aucune autre nation. La population du royaume Khazar était composée pour la plus grande partie de Khazars, et pour le reste, par les quelque vingt-cinq nations d'agriculteurs pacifiques, qui peuplaient ces terres d'approximativement 1 600 000 km<sup>2</sup>, avant qu'elles ne soient envahies par les Khazars.

Au premier siècle avant Jésus-Christ, les Khazars, partis de leur mère patrie en Asie, ont envahi l'Europe orientale. Ils ont envahi l'Europe Orientale par la route naturelle des steppes, entre les Monts de l'Oural au Nord et la mer Caspienne au Sud.

Les Khazars n'étaient pas des « Sémites ». Mais une nation Asiatique, de type mongoloïde[2]. Selon les classifications des anthropologistes modernes ce sont des turco-finnois. Depuis des temps immémoriaux, la patrie des Khazars se trouvait au cœur de l'Asie. Ils étaient une nation très belliqueuse. Les Khazars furent finalement chassés de l'Asie par les peuples avec lesquels ils étaient continuellement en guerre. Et ils envahirent l'Europe orientale afin d'échapper à de plus amples défaites chez eux. Les très belliqueux Khazars n'éprouvèrent guère de difficultés à soumettre les vingt-cinq nations de paysans pacifiques, qui occupaient approximativement 1 600 000 km<sup>2</sup> en Europe orientale. En une période relativement courte, les Khazars établirent le plus grand et le plus puissant royaume d'Europe, et probablement le plus riche.

Les Khazars étaient des païens, lorsqu'ils envahirent l'Europe orientale. Leur pratique religieuse était un mélange du culte phallique, et d'autres formes de cultes idolâtriques pratiqués en Asie par les nations païennes. De tels cultes se sont maintenus en Khazarie jusqu'au VII<sup>e</sup> siècle. Les excès sexuels que pratiquaient les Khazars pour « célébrer » leurs cultes religieux les amenèrent à un degré de dégénérescence morale que leur roi ne pouvait plus tolérer. Au VII<sup>e</sup> siècle, le roi Bulan décida d'abolir la pratique du culte phallique, ainsi que celle des autres cultes idolâtriques, et choisit l'une des trois religions monothéistes (qu'il connaissait très peu), pour religion d'état. Après avoir fait venir des représentants des trois religions monothéistes, le roi Bulan rejeta le christianisme et l'islam, et choisit comme future religion d'état le culte religieux connu à l'époque sous le nom de « talmudisme », et aujourd'hui connu et pratiqué sous le nom de « judaïsme ». Cet événement est attesté par de nombreux documents.[3]

**Le royaume de Khazarie à son apogée vers l'an 850 de notre ère**



Cette carte a été réalisée par le cabinet architectural Richard Burd. Le premier mai 1999, l'ensemble des cartes de Richard Burd sur le royaume Khazar a remporté le prix annuel décerné par le Doyen au sein du Département des Études Slaves de l'université de Californie (Los Angeles).

**Une des premières cartes imprimées**



Le roi Bulan et les 4 000 nobles du système féodal de Khazarie furent rapidement convertis par des rabbins importés de Babylonie à cet effet. Le culte phallique et les autres formes d'idolâtrie furent dès lors interdits. Les rois Khazars invitèrent un grand nombre de rabbins pour ouvrir des synagogues et des écoles, afin d'instruire la population dans la nouvelle religion. Le judaïsme était devenu la religion d'état. Ces Khazars convertis furent la première population de « juifs » (prétendus ou autoproclamés) en Europe orientale. Les « juifs » (prétendus ou autoproclamés) d'Europe orientale, ne sont rien d'autre que les descendants directs des Khazars qui se sont convertis en masse au talmudisme au VII<sup>e</sup> siècle de notre ère.

Après la conversion du roi Bulan, seul un « juif » (prétendu ou autoproclamé) pouvait monter sur le trône ; le royaume Khazar devient une théocratie : les autorités religieuses étaient les mêmes que les autorités civiles. Les rabbins imposèrent l'enseignement du *Talmud* aux populations comme la seule règle de vie possible. L'idéologie du *Talmud* devint la source de toutes les attitudes politiques, culturelles, économiques et sociales, d'un bout à l'autre du royaume Khazar. Le *Talmud* avait réponse à tout.

Mon cher Docteur Goldstein, auriez-vous la patience de m'autoriser à vous citer ici les pages 1 à 5 du volume IV de l'*Encyclopaedia Judaica* ? Je pense qu'elles vont vous intéresser... L'*Encyclopaedia Judaica* orthographe le mot Khazars avec un « C » : « Chazars ». Mais selon les meilleurs spécialistes, les deux orthographes sont tout aussi valides l'une que l'autre ; et ces deux orthographes ont la même

prononciation : la première syllabe de « cass-e » suivie de la seconde syllabe de « bizarre »[4]. La prononciation est donc « Cass-zarre ». L'*Encyclopaedia Judaica* présente cinq pages sur les Khazars, mais je vais tout de même vous épargner certains passages :

« CHAZARS : Peuple d'origine turque dont la vie et l'histoire s'entremêlent avec **les tout débuts de l'histoire des juifs de Russie.** (...) Les Chazars, poussés par les tribus nomades des steppes et par **leurs propres désirs de pillages et d'exactions** (...) se déplacèrent vers l'Ouest pendant la seconde moitié du sixième siècle (...). Le royaume des Chazars était fermement établi sur **tout le sud de la future Russie, bien avant la fondation de la monarchie Russe par les Varègues** (855) (...). À cette époque [VIII<sup>e</sup> siècle] le royaume des Khazars était à l'acmé de sa puissance **et était constamment en guerre** (...). À la fin du huitième siècle (...) le *chagan* (le roi) des Chazars et ses nobles, **ainsi qu'une grande part du peuple païen, embrassèrent la religion juive** (...). Entre le VII<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle, **la population juive du royaume chazar, a dû être considérable** (...), et **vers le neuvième siècle, tout se passe comme si tous les Chazars étaient des Juifs de fraîche date** (...). Ce fut Obadiah, l'un des successeurs de Bulan, qui régénéra le royaume et **renforça le judaïsme**. Il invita des érudits juifs à s'installer sur son territoire, et il fonda des **synagogues et des écoles**. Le peuple était instruit dans la *Bible*, la *Mishna*, et le *Talmud*, ainsi que dans le "service divin du *hazzanim*" (...). Pour écrire, **les Chazars utilisaient les lettres de l'alphabet hébreu, (...) mais la langue chazare prédominait** (...). Le successeur du roi Obadiah fut son fils, Isaac ; puis Moïse (ou Manassé II) succéda au roi Isaac son père ; puis Nisi succéda à Moïse ; puis Aaron II succéda à Nisi. Quant au roi Joseph, fils d'Aaron, **il monta lui aussi sur le trône en vertu de la loi khazare relative à la succession royale** (...). Le roi avait alors vingt-cinq femmes, toutes de sang royal, ainsi que soixante concubines, toutes de fameuses beautés. Chacune d'elles dormait dans une tente individuelle et était surveillée par un eunuque (...), **cela semble correspondre avec le début du déclin du royaume chazar** (...). Les Russes Varègues prirent la ville de Kiev et s'y installèrent jusqu'à ce qu'ils aient achevé la conquête de tout le royaume chazar (...). Après un combat acharné, les Russes vainquirent les Chazars (...). Quatre années plus tard, les Russes avaient conquis tout le territoire occupé par les Chazars, jusqu'aux rivages de la Mer d'Azov (...). Un grand nombre de

membres de la famille royale émigrèrent en Espagne, (...) certains fuirent en Hongrie, **mais toute la masse du peuple demeura sur sa terre natale.** »

Le plus grand historien des origines et de l'histoire des « juifs » d'Europe orientale (prétendus ou autoproclamés tels), était le Professeur H. Graetz, lui-même un « juif » (prétendu ou autoproclamé). Dans sa célèbre *Histoire des Juifs*, le Professeur Graetz indique que lorsque les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) des autres pays[5], entendirent des rumeurs sur l'existence de « juifs » (prétendus ou autoproclamés) dans le royaume de Khazarie[6], ils crurent que ces Khazars étaient les « dix tribus perdues d'Israël ». Ces rumeurs furent à l'origine de la légende selon laquelle la Palestine était la « patrie ancestrale » des Khazars, qui n'étaient en réalité que des barbares asiatiques, convertis de fraîche date. À la page 141 de son *Histoire des Juifs*, le Professeur Graetz déclare :

« Les Chazars pratiquaient une religion grossière, qui mélangeait sensualité et obscénité (...). Après Obadia, se succédèrent une longue série de *Chagans* (rois) juifs, car **selon la loi fondamentale de l'état, seul un souverain juif était autorisé à monter sur le trône** (...). Pendant longtemps **les juifs des autres pays n'eurent aucune connaissance de la conversion au judaïsme de ce puissant royaume**, et lorsque enfin une vague rumeur à ce sujet leur parvint, **ils émirent l'opinion que la Chazarie était peuplée par les descendants de ces dix tribus.** »

Lorsqu'au premier siècle avant Jésus-Christ, les Khazars envahirent l'Europe orientale, leur langue était un dialecte asiatique, que l'*Encyclopaedia Judaica* désigne sous l'expression : « Langage khazar ». Il s'agissait de dialectes asiatiques primitifs, sans alphabet ni aucune autre forme écrite. Quand le roi Bulan fut convertit au VII<sup>e</sup> siècle, il décréta que les caractères hébreux qu'il avait vus dans le *Talmud* et dans d'autres documents hébreux, seraient dorénavant adoptés comme l'alphabet du langage khazar. Les caractères hébreux furent donc tant bien que mal utilisés pour transcrire phonétiquement le langage des Khazars. Les Khazars adoptèrent les lettres de la langue hébraïque, simplement afin de se doter d'un moyen de transmettre leurs discours par écrit. Cette décision n'est aucunement l'indice d'une origine raciale commune avec les Hébreux, pas plus qu'elle ne fut motivée par des raisons politiques ou religieuses.

Les nations européennes occidentales non civilisées, qui n'avaient pas d'alphabet pour transcrire leurs langues parlées, adoptèrent l'alphabet latin dans des circonstances analogues. Après l'invasion de l'Europe occidentale par les Romains, la culture et la civilisation romaines furent introduites dans ces territoires non civilisés. C'est la raison pour laquelle l'alphabet latin est toujours employé dans le français, l'espagnol, l'anglais, le suédois, ainsi que par de nombreuses autres langues européennes. Certaines de ces langues sont complètement étrangères les unes aux autres, et pourtant elles utilisent toutes le même alphabet. Les Romains apportèrent cet alphabet avec leur culture à ces nations non civilisées, exactement comme les rabbins apportèrent l'alphabet hébreu de Babylonie aux Khazars.

---

[1] Les cartes du chapitre suivant ne figurent pas dans l'édition originale de *Facts are Facts*. Elles proviennent de sites *web* sur les Khazars. La première [*Le Royaume Khazar en 850*] a été réalisée par le cabinet architectural de Richard Burd. L'ensemble des cartes de Richard Burd sur le royaume Khazar a remporté un prix annuel décerné par le Doyen, au sein du Département des Études Slaves de l'université de Californie (Los Angeles), ce prix a été décerné le premier mai 1999, on apprécie le symbole.

[2] Il existe de très nombreux types de visages parmi les descendants des Khazars, car les Khazars fondirent sur 25 nations et se mélangèrent avec les populations de ces territoires, mais le visage de Lénine par exemple, représente bien l'un des différents modèles.

[3] *L'Encyclopaedia Universalis* nous donne un article sur les Khazars, je le cite intégralement :

« Peuple apparenté aux Turcs, qui établit un empire entre la mer Noire et la mer Caspienne du VII<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècles, les Khazars nous sont connus par des sources arabes, hébraïques et chinoises principalement. Ils s'opposèrent à plusieurs reprises à l'Empire byzantin et aux Arabes. Ils eurent, selon le géographe arabe al-Istakhri, un régime de double royauté, avec un *khaqan* et un roi. Leurs relations avec Byzance, meilleures au VIII<sup>e</sup> siècle, déterminèrent un mariage entre Constantin V et une princesse khazare, dont le fils fut l'empereur Léon IV le Khazar ( de 775 à 780 ). Ayant connu une extension variable, l'empire khazar s'étendit sur les peuples de la



région du Caucase, de la Crimée et de la Volga ; Kiev en fit partie au IX<sup>e</sup> siècle. Il succomba aux assauts des Russes qui conquièrent sa capitale, Semander, en 965. Son histoire en tant que nation était terminée.

La grande aventure des Khazars fut la conversion de la dynastie régnante et de la caste noble au judaïsme vers 740. Due peut-être à des marchands juifs venus de Byzance ou à un effort réel de prosélytisme juif, cette conversion est parfois comprise comme une volonté des Khazars d'échapper tant à l'influence islamique qu'à l'influence chrétienne de leurs puissants voisins byzantins et arabes. La judaïsation des Khazars, en dépit de progrès certains, ne s'étendit qu'à une portion de la population, chrétiens, musulmans et même païens conservant leurs institutions et tribunaux reconnus et représentés [toute la question est celle de l'étendue de cette portion, 20 %, 40 %, 80 % ? D'autres auteurs, comme A. Koestler, affirment que la judaïsation était quasi complète, n.d.t]. Au X<sup>e</sup> siècle s'établirent des relations épistolaires entre Hasdaï ibn Shaprut, ministre juif du calife de Cordoue Abd-er-Rahman III, et Joseph, roi des Khazars. Par ailleurs, l'histoire de la conversion des Khazars inspira l'œuvre du grand théologien juif d'Espagne Juda Halévy, qui intitula son traité doctrinal du judaïsme *Sefer ha-Kuzari : le Livre du Khazar* ( un dialogue entre un roi khazar et un sage juif ). La correspondance entre Ibn Shaprut et Joseph a été publiée par Isaac Aqris dans son livre *Kol mevasser* (Constantinople, 1577) et son authenticité, longtemps mise en doute, est aujourd'hui généralement admise (manuscrit à Oxford, Christ Church Library 193).

Le problème du devenir des habitants de la Khazarie et de leurs descendants après la chute du royaume a donné lieu à la théorie (bien fragile) [certes, mais nous voudrions connaître les raisons de ce « bien fragile », car ces Khazars convertis ne se sont pas volatilisés] selon laquelle les juifs de l'Europe de l'Est en seraient issus, en dépit de leur adoption du haut-allemand comme langue vernaculaire. Sur cette théorie et sur les Khazars, on consultera avec profit l'ouvrage de A. N. Poliak, *Khazarie : histoire d'un royaume juif en Europe* (en hébreu), Tel-Aviv, 1951 ; le travail classique de D. M. Dunlop, *The History of the Jewish Khazars*, Princeton, 1954 ; et (avec prudence ) [évidemment car cet ouvrage donne exactement la même thèse que Freedman : « J'ai rassemblé les preuves historiques qui indiquent que la grande majorité des Juifs de l'Est - et donc des Juifs du monde - est d'origine turco-

khazare, plutôt que sémitique. » (conclusion de l'ouvrage de Koestler)] l'essai d'Arthur Koestler, *La Treizième Tribu, l'Empire khazar et son héritage*, trad. G. Pradier, Calmann-Lévy, Paris, 1976. »



### **Chevalier khazar ayant fait un prisonnier**

[4] *Costume* [], et *Tsar* [], selon la version originale : [], bien noter le [s] avant le [z].

[5] « Prétendus » essentiellement sur le plan de la correspondance de leur religion avec la religion des *Yehudim*, le culte de Yahweh.

[6] « Prétendus » essentiellement sur le plan de la correspondance de leur race, avec la race des *Yehudim*, la race des Israélites, le peuple de Yahweh.

---

## **D.092 - Histoire occultée des faux hébreux : les Khazars - Partie 7**

### **6. Origine des « Juifs » actuels (prétendus ou autoproclamés tels)**

Mon cher Docteur Goldstein, sans une connaissance complète et précise de l'origine et de l'histoire des « juifs » d'Europe orientale (prétendus ou autoproclamés tels), il est tout à fait impossible pour vous, ou pour n'importe qui, de comprendre véritablement l'influence néfaste que le *Talmud*, et notamment la prière du *Kol Nidre*, ont exercée sur l'histoire du monde[1]. Ces deux facteurs très peu connus, sont respectivement le moyeu et les rayons, de cette grande roue qui déferle allègrement vers une domination complète de la planète. En revêtant le déguisement

d'une religion soi-disant inoffensive, cette roue aura anéanti toute résistance dans un futur qui n'est pas éloigné.

Mon cher Docteur Goldstein, je pense que vous allez être aussi étonné que le furent les 150 millions de chrétiens de ce pays, lorsqu'il y a quelques années, j'ai électrisé la nation avec mes premières révélations sur l'origine et l'histoire des « Juifs » d'Europe orientale (prétendus ou autoproclamés tels). Ces révélations m'avaient coûté de nombreuses années de recherche. Et mes recherches établissent sans l'ombre d'un doute, et à l'opposé de la croyance généralement répandue chez les chrétiens, que les « Juifs » d'Europe orientale ne furent à aucun moment de leur histoire les légendaires « dix tribus perdues d'Israël », comme ils se plaisent à le raconter. Ce mensonge historique est maintenant solidement prouvé.

Des recherches implacables ont montré que les « Juifs » d'Europe orientale ne peuvent légitimement se réclamer d'un seul ancêtre ayant mis un pied sur le sol de Palestine pendant l'ère biblique. La recherche a également révélé que les « Juifs » d'Europe orientale ne furent jamais des « Sémites », ne sont pas aujourd'hui des « Sémites », ni ne pourront jamais être considérés comme des « Sémites », même avec toute l'imagination qu'on voudra. Une enquête exhaustive rejette de manière irréfutable la croyance généralement admise selon laquelle les « Juifs » d'Europe orientale sont « le peuple élu », suivant l'expression consacrée de nos prédicateurs. La recherche dénonce cette thèse comme la plus fantastique des fabrications de l'histoire[2].

Mon cher Docteur Goldstein, peut-être allez-vous pouvoir m'expliquer pourquoi, comment, et par qui, l'origine et l'histoire des Khazars et du Royaume de Khazarie, ont été si bien cachées pendant tant de siècles ? Quelle mystérieuse force a été capable pendant une multitude de générations, de rayer les origines et l'histoire des Khazars de tous les livres d'histoire, et ce dans tous les pays du monde, alors que l'histoire des Khazars et de leur royaume repose sur des faits historiques incontestables ? Faits historiques qui ont une relation certaine avec l'histoire des « Juifs » d'Europe orientale (prétendus ou autoproclamés). L'origine et l'histoire des Khazars et du royaume Khazar, l'origine et l'histoire des « Juifs » d'Europe orientale (prétendus ou autoproclamés), furent l'un des secrets les mieux gardés de l'histoire, jusqu'à ce qu'une large publicité en ait été faite par moi ces dernières années. Ne

pensez-vous pas, mon cher Docteur Goldstein, qu'il est temps que toute l'affaire soit tirée au clair pour le public ?

Pendant l'année 1948, au Pentagone (Washington), j'avais l'occasion de m'adresser à une large assemblée d'officiers du plus haut rang de l'Armée des États Unis d'Amérique ; principalement des officiers de la branche G2 du service des Renseignements Militaires, qui travaillaient sur la situation géopolitique très explosive en Europe orientale et au Moyen-Orient. À l'époque comme d'ailleurs aujourd'hui encore, ces régions du monde étaient une menace potentielle pour la paix mondiale et pour la sécurité de notre nation. Je leur ai donc expliqué en détail l'origine des Khazars et celle de leur royaume médiéval qui était d'une taille considérable. Je pensais déjà à l'époque que sans une connaissance claire et détaillée de ce sujet, il n'est pas possible de comprendre ou d'évaluer correctement ce qui s'est mis en place dans le monde depuis 1917, l'année de la révolution bolchevique en Russie. La connaissance des Khazars est à la clé de ce problème.[3]

Vers la conclusion de ma conférence, un Lieutenant-Colonel qui s'était révélé très alerte, m'informa qu'il dirigeait le département d'histoire d'une des écoles d'enseignement supérieur les plus grandes et les plus réputées de tous les États-Unis ; il y enseignait l'histoire depuis déjà 16 ans. Il avait été récemment rappelé à Washington pour prolongation de son service dans les forces armées. À ma grande surprise, il m'informa qu'au cours de toute sa carrière de professeur d'histoire, il n'avait jamais entendu le mot « Khazar ». Cela peut vous donner une idée, mon cher Docteur Goldstein, de l'efficacité de cette mystérieuse puissance qui est parvenu à masquer l'origine et l'histoire des Khazars, afin de dissimuler au monde, et particulièrement aux chrétiens, l'origine véritable et l'histoire véritable des « Juifs » d'Europe orientale.

Entre le X<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècles, les Russes conquièrent le royaume Khazar. Les Russes semblaient ainsi avoir mis fin, et pour toujours, à l'existence de ce royaume souverain de 1 300 000 kilomètres carrés[4] que les historiens nous déclarent ignorer... Les Russes semblaient ainsi avoir mis fin à ce Royaume des « Juifs » d'Europe orientale (prétendus ou autoproclamés tels), connu alors sous le nom du « Royaume de Khazarie ». Les historiens et les théologiens s'accordent maintenant pour dire que cette conquête fut à l'origine du changement dans la forme du *Kol*

*Nidre* (effectué par Meir ben Samuel au XI<sup>e</sup> siècle), et de la décision adoptée par les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) de ne pas rendre publique la loi de révocation par avance des serments.

Me témoignerez-vous de l'indulgence si je passe en revue aussi brièvement que je le puis l'histoire de l'émergence et de la disparition de cette nation ?

---

[1] Il faut bien comprendre que cette prière fait quasiment du mensonge un devoir religieux. Et une telle morale peut donc se révéler d'une certaine efficacité (momentanément, espérons-le), comme lors des fausses promesses diplomatiques, des faux témoignages de masse, *etc.* Mais bien évidemment, l'efficacité d'un tel procédé ne vient pas de la grandeur, ou de l'intelligence de celui qui l'emploie ; car il est très facile d'être exceptionnellement rusé, quand on ne s'est donné que ce mode de relation. Et alors d'une génération sur l'autre, on atteint vite le génie à ce petit jeu, et sans efforts, il n'y a qu'à se laisser porter... Non, l'efficacité véritable de cette stratégie ne repose pas sur la grandeur de celui qui l'utilise, mais paradoxalement sur la grandeur de la victime. Cette victime qui a la décence, et la bonté naturelle de penser que l'autre, le prétendu ou autoproclamé tel, est comme lui, qu'il fonctionne comme lui, et qu'il accorde comme lui, un poids énorme à la parole donnée, et à la confiance accordée... Victime qui se laissera leurrer autant de fois que sa bonté parviendra à déborder sur sa confiance trahie, ou jusqu'au jour heureux où elle aura acquis la certitude que **l'autre agit toujours consciemment, que l'autre la leurre toujours consciemment, et délibérément.**

[2] Le révisionnisme ne se cantonne pas à la Seconde Guerre Mondiale, loin s'en faut. Si « le mensonge du siècle est celui des [CENSURÉ] à [CENSURÉ] », comme dit le [CENSURÉ] [CENSURÉ], le mensonge du millénaire semble bien être celui de l'origine hébraïque des Juifs, comme Benjamin Freedman va le montrer... Et le mensonge de toute l'histoire, est peut-être celui sur l'identité véritable des Israélites.

[3] Benjamin Freedman pense que la Révolution des soviets est la revanche que les Khazars ont enfin réussie à prendre sur les Russes, qui avaient détruit leur royaume au Moyen Âge. Quand on connaît le nombre de « Juifs » ashkénazes qui composèrent les premières instances dirigeantes de cette révolution, il n'y a plus l'ombre d'un doute à ce sujet. Un auteur russe qui nous est contemporain, Vladimir Stepin, a donné tous les détails de ce coup d'état dans : *The Nature of*

*Zionism*, Moscou 1993. Nous espérons pouvoir le traduire un jour, car il est introuvable en librairie.

[4] Presque trois fois la surface de la France actuelle.

---

## **D.091 - Histoire occultée des faux hébreux : les Khazars - Partie 6**

### **5. Rôle du Talmud dans le judaïsme actuel, exemple de la prière du Kol Nidre**

En renfort des déclarations faites par les spécialistes mondiaux sur le statut actuel du *Talmud*, de nouvelles preuves de son influence considérable parmi les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) nous sont fournies par le rabbin Morris N. Kertzer, dans son article « Qu'est-ce qu'un Juif », déjà cité. Cet article nous montre également une photo bien sympathique : celle d'un homme assis sur un fauteuil, avec un livre grand ouvert sur ses genoux ; autour de lui, se tiennent une douzaine d'homme et de femmes assis sur le sol, tout souriants ; ils semblent témoigner une grande attention à l'homme assis sur le fauteuil, également souriant, le grand livre ouvert sur les genoux ; il en lit manifestement un passage aux personnes assises par terre ; et la photo montre qu'il souligne sa lecture en faisant de beaux gestes avec ses mains. En légende de cette photo, nous avons le texte suivant :

« **Les adultes aussi étudient les anciennes écritures. Le rabbi, qu'on voit ici sur le fauteuil, dirige un groupe de discussion sur le *Talmud*, avant la prière du soir.** »

Cette image et sa légende nous montrent toute l'importance du *Talmud* dans

l'emploi du temps quotidien des « Juifs » d'aujourd'hui (prétendus ou autoproclamés tels). En fait, le *Talmud* est inculqué à leurs enfants dès qu'ils sont capables de lire ; et si le *Talmud* est « le livre utilisé pour la formation des rabbins », il est également le livre qui sert à former l'esprit de la masse des « Juifs » (prétendus ou autoproclamés) dès leur plus jeune âge. À la page 11 de *l'Histoire du Talmud*, dont la première édition a été revue par le très célèbre rabbin Docteur Isaac M. Wise, Michael Rodkinson déclare :

« **Le Juif moderne est le produit du *Talmud*.** »

Or pour le chrétien moyen, le mot « *Talmud* » est simplement l'un de ces nombreux mots étranges, qui gravitent autour du culte religieux pratiqué dans leurs synagogues par les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés). De nombreux chrétiens n'ont même jamais entendu parler du *Talmud*. Très peu de chrétiens ont une vague idée de son contenu. Un petit nombre seulement sait que le *Talmud* fait partie intégrante du culte religieux connu d'eux sous le nom de « judaïsme ». Ils croient que le *Talmud* est une sorte de Bible pour les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés), et le classent dans la catégorie des grands textes spirituels. Mais seul un nombre infime de chrétiens a une idée précise du contenu du *Talmud*, et du rôle qu'il joue dans la vie quotidienne des « Juifs » (prétendus ou autoproclamés). Si vous en voulez la preuve, mon cher Docteur Goldstein, je vous suggère de faire le compte des chrétiens que vous connaissez qui savent, même de loin, ce qu'est la prière du *Kol Nidre* récitée dans les synagogues le Jour de l'expiation des péchés.[1]

À la page 539 du *Volume VIII* de *l'Encyclopaedia Judaica*, que vous pouvez consulter à la Bibliothèque du Congrès, à la Bibliothèque Publique de New York, ainsi que dans les bibliothèques de toutes les villes importantes, vous découvrirez la traduction anglaise officielle de la prière connue sous le nom de *Kol Nidre*. Cette prière sert d'ouverture à la cérémonie du jour de l'expiation des péchés. Elle est psalmodiée trois fois de suite par toute l'assemblée des fidèles, ainsi que par le rabbin qui officie depuis l'autel. Dès la fin de la récitation du *Kol Nidre*, la cérémonie du jour de l'expiation des péchés commence[2], et le jour de l'expiation des péchés est le jour le plus sacré des « Juifs » (prétendus ou autoproclamés). Partout au monde, la cérémonie est intensément suivie. La traduction anglaise officielle de la prière du *Kol Nidre* est la suivante :

« **De tous les vœux, les engagements, les serments, les anathèmes** — portant le nom de *konam* ou *konas*, ou n'importe quel autre nom — **que l'on pourrait prendre, faire, jurer ou promettre, ou par lequel nous pourrions nous lier d'une manière quelconque entre ce jour de l'expiation et le suivant** (dont nous attendons l'heureuse venue), **nous nous repentons par avance. Puissent-ils être absous, pardonnés, annulés, nuls et non avenus ; ils ne doivent nous lier d'aucune manière, ni avoir un pouvoir quelconque sur nous. Les vœux ne doivent pas être considérés comme des vœux, les obligations ne doivent pas être obligatoires, ni les serments être des serments.** »

Le contenu de la prière du *Kol Nidre*[3], apparaît dans le *Talmud* au *Livre de Nedarim* 23a-23b :

« Et que celui qui désire qu'**aucun des vœux qu'il prendra pendant l'année ne soit valide, se présente au début de l'année et déclare** : **“Tous les vœux que je prends, dans le futur seront nuls** <sup>[ 1 ]</sup>. **(Ses vœux ne seront donc pas valides), pourvu qu'il se souvienne de cela au moment où il fera le vœu.”** (Les parenthèses se trouvent dans l'*Édition Soncino*.)

<sup>[ 1 ]</sup> Cela pourrait être l'origine de la coutume de réciter le *Kol Nidre* (une formule pour la dispense de suivre les vœux) avant la cérémonie ayant lieu la veille du jour de l'expiation des péchés (Ran). (...) Bien qu'une référence au début de l'année soit faite ici, le jour de l'expiation des péchés a probablement été choisi pour sa grande solennité. Mais en tant que partie intégrante du rituel de cette journée, le *Kol Nidre* est **postérieur au *Talmud***, et comme la déclaration suivante de Rabbi Huna ben Hinene nous l'apprend : **“la loi de révocation par avance n'a pas été rendue publique”**. »

L'étude la plus sérieuse de la prière du *Kol Nidre* (« De tous les vœux... ») nous a été laissée par le Professeur Théodore Reik, éminent psychanalyste, l'un des disciples directs du Docteur Sigmund Freud. L'analyse qu'il fait du contexte historique, religieux et psychologique, ayant donné naissance à la prière du *Kol Nidre*, nous présente le *Talmud* sous son jour véritable. Cette étude fondamentale apparaît dans le premier livre du Professeur Reik, intitulé : *Le Rituel, Étude psychanalytique*. À la page 168 de l'ouvrage, dans le chapitre consacré au *Talmud*, le Professeur Reik



écrit :

**« Ce texte a pour effet de déclarer invalides tous les vœux pris par le croyant, entre un jour de l'expiation des péchés et le suivant ».**

Maintenant, mon cher Docteur Goldstein, avant de vous expliquer comment la terminologie actuelle du *Kol Nidre* fut introduite dans la cérémonie du jour de l'expiation des péchés, j'aimerais vous citer un autre passage de l'*Encyclopaedia Judaica*... L'*Encyclopaedia Universalis Judaica* confirme le fait que la prière du *Kol Nidre* ne doit pas être entendue dans un quelconque sens spirituel, comme on pourrait le croire, compte tenu du fait qu'elle est récitée pour ouvrir la cérémonie du jour de l'expiation des péchés[4]. À la page 441 du volume VI, l'*Encyclopaedia Judaica* indique, sans l'ombre d'un doute, quel est le sens du *Kol Nidre* :

**« Le *Kol Nidre* n'a absolument rien à voir avec l'idée générale qui se dégage du jour de l'expiation des péchés (...). En outre la prière du *Kol Nidre* a atteint une popularité et une gravité extraordinaire en raison du fait qu'elle est la première prière récitée le jour le plus saint du judaïsme. »**

Mon cher Docteur Goldstein, préparez-vous à connaître le plus grand choc de toute votre vie... car maintenant que vous connaissez le sens véritable du *Kol Nidre*, vous allez être consterné d'apprendre qu'un grand nombre d'Églises protestantes font sonner leurs cloches le jour de l'expiation des péchés, pour célébrer ce jour sacré avec les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés tels)... Comment la hiérarchie ecclésiastique peut-elle être aussi stupide ?

Après ce que j'ai pu apprendre par une investigation superficielle, je me demande s'il s'agit d'un cas de stupidité, ou plus exactement de cupidité. Avec ce que vous savez déjà, et avec ce que vous allez encore apprendre avant la fin de cette lettre, vous pourrez trancher vous-même cette question, et me dire s'il s'agit d'un cas de stupidité, ou bien d'un cas de cupidité.

L'article suivant a été publié dans le *World Telegram* de New York, le 7 octobre, il y a seulement quelques jours. Le titre de l'article était : « LES FESTIVITÉS JUIVES FINIRONT AU COUCHER DU SOLEIL », et compte tenu de la disposition du journal, il était complètement impossible de manquer cet article :

« Toutes les synagogues et les temples protestants de la ville étaient bondés hier soir, quand la fête de 24 heures allait démarrer. Le Docteur Normal Salit, président du *Conseil des Synagogues d'Amérique* qui représente les trois principales confessions israélites, a invité les pratiquants de toutes les autres religions à **se joindre à la fête**. (...) Rompant les barrières religieuses, **un grand nombre d'Églises protestantes de la ville firent retentir leurs cloches la nuit dernière, afin de sonner le *Kol Nidre*, mélodie traditionnelle utilisée pour ouvrir la fête de *Yom Kippur*. Ce geste de bonne volonté avait été suggéré par le *Conseil Protestant de Manhattan*. »**

Voilà qui surpasse tout ce qui est jamais parvenu jusqu'à mon attention concernant l'ignorance et l'indifférence du clergé chrétien, face aux aléas que connaît la foi chrétienne aujourd'hui. D'après mes contacts personnels dans un passé récent avec l'*Office Protestant* de Manhattan, je n'ai que peu d'espoir de les voir nous aider un jour, dans une défense commune des intérêts du christianisme, face à ses ennemis consacrés. À chaque fois que nous aurions pu nous rencontrer pour aborder le problème, ils ont plié sous la pression exercée sur eux par « leurs contacts dans le monde juifs ». Si la situation n'était pas si tragique, je crois que de telles déclarations pourraient faire rire à gorge déployée... « De nombreuses églises chrétiennes ont fait carillonner leurs cloches » ! ainsi que le rapporte le Conseil Protestant, « afin de sonner le *Kol Nidre*, la mélodie traditionnelle utilisée pour ouvrir la fête de *Yom Kippur* »... Bon Dieu ! Il y a bien là pourtant un objet de risée, et ce sont les chrétiens, ils sont roulés dans la farine par ces « juifs » (prétendus ou autoproclamés) ! Mais enfin, où donc commence l'abus de confiance ? et quand finira la violation de la foi !

Les termes actuels de la prière du *Kol Nidre* datent du XI<sup>e</sup> siècle. Un revirement politique en Europe orientale, a contraint les prétendus ou autoproclamés « juifs » qui s'y trouvaient, à adopter la terminologie actuelle pour la prière du *Kol Nidre*. Cette affaire capitale nécessite que je vous raconte toute l'histoire des prétendus ou autoproclamés « juifs » d'Europe orientale. Mais avant de vous raconter ici, le plus brièvement possible, l'histoire des « juifs » de l'Europe orientale, j'aimerais citer un autre passage assez court de l'*Encyclopaedia Judaica*. En tant qu'analyse des événements qui provoquèrent le choix de la terminologie actuelle de la prière du *Kol*

*Nidre*, la page 540 du volume VII de l'*Encyclopédie Judaica* nous donne :

« **Une altération importante dans la terminologie du *Kol Nidre*** a été faite par le beau-fils de Rashi : Meir ben Samuel, **qui a changé l'expression originale : “depuis le dernier jour de l'expiation des Péchés jusqu'à celui-ci” en : “depuis ce jour de l'expiation des péchés jusqu'au suivant”** ».

Vous ne me contredirez pas, mon cher Docteur Goldstein, si je vous dis que Meir ben Samuel savait pertinemment ce qu'il faisait, lorsqu'il a introduit cette nouvelle terminologie. En effet, cette forme altérée du *Kol Nidre* accorde à celui qui la prononce la dispense de respecter tout serment, tout vœu, ou tout engagement, au cours de toute l'année qui va suivre. Exactement comme ces licences que le gouvernement fédéral accorde pour un an. La version altérée du *Kol Nidre* confère l'impunité par avance, à ceux qui ne voudraient pas observer leurs serments, leurs vœux, ou leurs engagements. Mais attention, chaque année il est nécessaire de « recréditer » cette licence qui révoque automatiquement par avance tous les serments, les vœux, ou les obligations qui seront prises au cours de l'heureuse année qui vient. La seule condition formelle est de se montrer à nouveau dans une synagogue, chaque jour de l'expiation des péchés, et de réciter à nouveau la formule magique du *Kol Nidre*. Mon cher Docteur Goldstein, aurais-je le culot de vous demander si vous approuvez cela ?

Les notes de l'*Édition Soncino* sur le passage contenant la première formulation du *Kol Nidre*, nous indiquent que cette prière a été choisie comme l'ouverture du jour de l'expiation des péchés, longtemps après que la rédaction du *Talmud* ait été achevée (entre 500 et 1000 de notre ère) : « le *Kol Nidre*, comme part du rituel du jour de l'expiation des péchés, est postérieur au *Talmud*. » Cela confirme que Meir ben Samuel, qui est l'auteur de cette version altérée du *Kol Nidre*, vécut au 11<sup>e</sup> siècle de notre ère. De plus, les « juifs » d'Europe orientale (prétendus ou autoproclamés), virent évidemment qu'il serait judicieux de cacher aux chrétiens leur attitude vis-à-vis des serments, des vœux, *etc.*, comme l'atteste cette seconde phrase de la note de l'*Édition Soncino* : « la loi de révocation par avance des vœux, n'a pas été rendue publique... »

---

[1] La fête de Yom Kippur. Article de l'Encyclopaedia Universalis 1996 :

« La plus solennelle des fêtes religieuses juives, (...). Au cours de cette fête de l'Expiation des péchés, on restaure la relation d'amitié du fidèle avec Dieu. (...) La confession des péchés est accompagnée de prières de supplication par lesquelles on implore le pardon divin (...). À l'origine, le grand prêtre exécutait au Temple une cérémonie sacrificielle complexe (...). À la fin de la cérémonie, on conduisait au désert, où il était voué à la mort, un bouc émissaire qui portait symboliquement les péchés de la nation. (...) La veille du Yom Kippur, l'office synagogal commence avec le Kol Nidre, qui est suivi d'une absolution. »

[2] Cette ouverture se fait un soir, et la fête dure 24 heures.

[3] *Kol Nidre* étant les deux premiers mots de la prière : « **De tous les vœux** (...) nous nous repentons. »

[4] Le « jour du Grand Pardon », et que par conséquent, en suivant une logique assez corrompue, le *Kol Nidre* ne serait pas un acte répréhensible que l'on entend commettre avec la bénédiction du rabbin, mais serait au contraire un péché, pour lequel on demande pardon au cours de cette cérémonie...

---

## D.090 - Histoire occultée des faux hébreux : les Khazars - Partie 5

### 4. Qu'est-ce que le Talmud ?

Mais dans le cas où vous n'auriez pas encore eu l'opportunité d'examiner le contenu des 63 livres du *Talmud* — ouvrage si bien résumé par le rabbin Morris N. Kertzer dans son brillant article « Qu'est-ce qu'un Juif ? » — puis-je abuser de votre bonté et de votre temps, en citant ici pour vous quelques passages de ce texte sacré ; jusqu'à

ce que vous trouviez le temps d'étudier personnellement le *Talmud* d'une manière qui vous soit plus commode (quand ce jour sera venu, si je puis me révéler pour vous d'une assistance quelconque, je vous prie de ne pas hésiter à me le faire immédiatement savoir).

Mon cher Docteur Goldstein, si vous rassembliez tous les écrits de tous les auteurs de tous les temps, qui de près ou de loin mentionnèrent la personne de Jésus-Christ, ou firent allusion aux chrétiens ou à la foi chrétienne, vous ne trouverez jamais de plus exécrables insultes, ni de blasphèmes plus odieux que ceux qui jalonnent les pages de ces 63 livres du *Talmud*, texte qui est, nous dit-on, « le code juridique sur lequel se base la loi religieuse juive », tout comme « le livre qui est utilisé pour la formation des rabbins ». La lecture du *Talmud* dans le texte, va vous ouvrir les yeux comme jamais ils ne l'ont été auparavant. Le *Talmud* couvre d'opprobre la personne de Jésus-Christ, les chrétiens et la foi chrétienne, comme ils ne l'avaient jamais été au cours de ces 20 siècles de sacrifice, pendant lesquels les chrétiens transmirent au monde entier un héritage culturel et spirituel sans égal. Les mots que vous allez lire sont foncièrement indécents, obscènes, vils, et orduriers, et je vous en présente mes excuses par avance, mais ce sont des citations mot pour mot de la traduction intégrale officielle du *Talmud* en langue anglaise. Préparez-vous à une surprise.

En 1935, les grands pontes du rabbinisme international, décidèrent pour la première fois dans toute l'histoire du judaïsme de publier une traduction intégrale officielle et annotée des 63 livres du *Talmud* dans une langue profane, et ils choisirent bien évidemment la langue anglaise. Quelle force a bien pu les conduire à commettre une telle faute stratégique, cela restera l'un des mystères de l'histoire humaine... Peut-être sous-estimèrent-ils tout simplement le risque, et qu'ils n'entreprirent cette traduction que parce qu'un si grand nombre de « Juifs » de la nouvelle génération (prétendus ou autoproclamés tels) sont absolument incapables de comprendre les différentes langues utilisées dans la rédaction originale du *Talmud*.

Les grands pontes du rabbinisme international sélectionnèrent donc les meilleurs érudits pour établir cette traduction. Ces savants très réputés rédigèrent également de nombreuses notes de bas de page, destinées à éclaircir la traduction lorsqu'une telle chose leur semblait nécessaire. La traduction intégrale officielle et annotée du *Talmud* en langue anglaise parut en 1935 chez *Soncino Press*. Elle a toujours été

désignée depuis comme l'*Édition Soncino* du *Talmud*. Elle ne fut évidemment tirée qu'à un nombre très restreint d'exemplaires et ne fut pas non plus proposée à la vente pour le grand public. Néanmoins, l'*Édition Soncino* peut encore se trouver à la Bibliothèque du Congrès, ainsi qu'à la bibliothèque publique de New York. J'ai eu la chance d'avoir accès à un exemplaire de cette édition pendant de nombreuses années ; car aujourd'hui tous les exemplaires sont devenus de précieux objets de collection.

Si elle eut son utilité pour les « Juifs » (prétendus ou autoproclamés), l'*Édition Soncino* du *Talmud* n'en reste pas moins une arme à double tranchant. Si elle permit à nouveau l'enseignement du *Talmud* à des millions de jeunes « Juifs » (prétendus ou autoproclamés tel), elle a en contrepartie le regrettable effet d'instruire aussi quelques chrétiens, au sujet de ce que le *Talmud* avait à dire sur Jésus, ou sur les chrétiens, ou encore sur la foi chrétienne. Et cet effet secondaire est bien parti pour se retourner contre eux, un de ces jours prochains. Un jour, les chrétiens vont avoir le regret de mettre en doute d'une manière assez appuyée que le *Talmud* soit « la source de laquelle Jésus de Nazareth a puisé les enseignements qui lui ont permis de révolutionner le monde ». Le tonnerre gronde même déjà de place en place, ne l'entendez-vous pas ?

Maintenant, mon cher Docteur Goldstein, j'ai bien peur de ne plus pouvoir attendre pour faire place ici, à des citations scrupuleusement exactes de l'*Édition Soncino*. Mes commentaires pour en souligner l'énormités seront superflus, vous le verrez très vite. Je n'éprouve pas trop de scrupules à vous faire parvenir de telles obscénités par la poste, car l'*Édition Soncino* du *Talmud* ne figure pas sur la liste des envois interdits, je me suis renseigné auprès du bureau fédéral. Quoi qu'il en soit, je vous présente à nouveau mes excuses pour ces termes, que la nécessité seule me force à mettre sous vos yeux. Je pense que vous allez me comprendre.

Si j'en crois ce qui est marqué sur la première page, l'édition intégrale du *Talmud* fut « traduite en anglais avec notes, glossaire et index » par des érudits *es Talmud* aussi éminents que le Rabbin Docteur I. Epstein, le rabbin Docteur Samuel Daiches, le rabbin Docteur Israël W. Slotki (M.A.[1]), le Docteur A. Cohen (M.A., Ph.D.), Maurice Simon (M.A.), et le très révérend Docteur J.H. Hertz, qui se fit en outre l'auteur de la préface, et qui à cette époque était également Grand Rabbin

d'Angleterre.

Les citations suivantes sont un petit échantillon de toutes celles que j'ai pu relever dans l'*Édition Soncino du Talmud*, livre duquel Jésus-Christ aurait « puisé les enseignements qui lui ont permis de révolutionner le monde » :

### **SANHÉDRIN, 55b-55a :**

« Qu'a-t-il été dit par là : — Rab a dit[2] : “La pédéras<sup>[ 1 ]</sup>tie avec un enfant qui a moins de neuf ans, n'est pas à considérer comme la pédéras<sup>[ 1 ]</sup>tie avec un enfant plus âgé.” Samuel a dit : “La pédéras<sup>[ 1 ]</sup>tie avec un enfant qui a moins de trois ans, n'est pas à considérer de la même manière que la pédéras<sup>[ 1 ]</sup>tie avec un enfant plus âgé.” <sup>[ 2 ]</sup> Quelle est la base de leur désaccord ? – Rab soutient que seul un sujet passif qui pourrait être capable d'avoir des rapports sexuels en tant que sujet actif, peut rendre coupable le sujet actif ; tandis qu'un enfant incapable d'être un sujet actif, ne peut être considéré comme le sujet passif d'un acte de pédéras<sup>[ 3 ]</sup>tie. <sup>[ 3 ]</sup> Samuel soutient quant à lui que l'Écriture dit : “Tu ne coucheras pas avec un homme comme on couche avec une femme” <sup>[ 4 ]</sup>. Il a donc été enseigné, conformément à l'avis de Rab, que le crime de pédéras<sup>[ 4 ]</sup>tie n'est qualifié qu'à partir de neuf ans et un jour ; (55a) mais celui qui commet la bestialité, que ce soit par les voies naturelles ou par les voies qui ne sont pas naturelles, ou bien une femme qui fait en sorte d'être abusée d'une manière bestiale, que ce soit par les voies naturelles ou par les voies qui ne sont pas naturelles, est passible de châ<sup>[ 5 ]</sup>timent. <sup>[ 5 ]</sup> »

<sup>[ 1 ]</sup> On se place ici du point de vue du sujet passif de la sodomie. Ainsi qu'il a été établi plus haut en 54a, la culpabilité est encourue par le sujet actif de la sodomie, même si le sujet passif est un mineur (rappel : moins de treize ans). Cependant, une nouvelle distinction va être faite maintenant pour les sujets passifs ayant moins de treize ans.

<sup>[ 2 ]</sup> Rab place le minimum à neuf ans ; mais si la sodomie est pratiquée sur un enfant plus jeune, aucune culpabilité n'est encourue. Samuel, lui, fait de trois ans le minimum.

[<sup>31</sup>] À neuf ans, un enfant mâle a atteint la maturité sexuelle.

[<sup>41</sup>] LÉVITIQUE XVIII, 22.

[<sup>51</sup>] Explications depuis “Un enfant mâle âgé de neuf ans et un jour qui commet...” : Nous observons ainsi trois clauses distinctes dans cette *Baraitha*[3]. La première (“Un enfant mâle âgé de neuf ans et un jour”) concerne le sujet passif de la pédérastie, la peine est alors encourue par le sujet actif adulte. Tel doit être le sens profond ici, car d’une part, le sujet actif n’est jamais explicitement désigné comme étant de sexe masculin, cela doit se comprendre spontanément, exactement comme on le comprend spontanément lorsque la Bible dit “Tu ne coucheras pas avec un homme...” où seul le sexe du sujet actif est stipulé ; et d’autre part, si l’âge de référence avait été celui du sujet actif, la culpabilité étant alors encouru par un sujet passif adulte, pourquoi alors avoir fait un cas précis du crime de pédérastie ? puisque dans tout crime d’inceste commis par l’enfant, le sujet adulte passif n’encourt aucune culpabilité, à moins bien sûr, que l’enfant ait atteint l’âge de neuf ans et un jour. C’est pourquoi cette *Baraita* a retenu l’affirmation de Rab selon laquelle le sujet adulte est condamnable, quand le sujet passif a plus de neuf ans et un jour. »

Mon cher Docteur Goldstein, avant de vous citer plus amplement ce livre, duquel il est faussement dit que Jésus-Christ « a puisé les enseignements qui lui ont permis de révolutionner le monde », j’éprouve le besoin de rappeler à votre attention la déclaration officielle que le rabbin Morris N. Kertzer fit dans le numéro du 17 juin 1952 de *Look Magazine*. Dans cette déclaration faite au nom du *Comité Israélite d’Amérique du Nord* (« le Vatican du Judaïsme »), le rabbin Morris N. Kertzer informait les 20 millions de lecteurs de *Look Magazine* que le *Talmud* est « **le code juridique sur lequel se base la loi religieuse juive** », et qu’il est par la même occasion « **le livre utilisé pour la formation des rabbins** ». Je vous prie de garder cela à l’esprit pour la suite de votre lecture.

Avant de continuer, je voudrais également attirer votre attention sur un autre article. Confirmant la déclaration officielle du rabbin Morris N. Kertzer. Le *New York Times* du 20 mai de cette année a publié un article intitulé : « Les rabbins



projetent de réunir des fonds pour la création de deux chaires » ; l'article commence de la façon suivante :

« Annonce spéciale pour le *New York Times, Uniontown, Pa.* - Un projet pour collecter 500 000 \$ pour la création de deux chaires au *Séminaire de Théologie Juive d'Amérique* a été annoncé aujourd'hui lors de la 54<sup>e</sup> convention annuelle de l'*Assemblée des Rabbins d'Amérique*. Les deux chaires porteront ce nom : CHAIRES LOUIS GINSBERG, CONNAISSANCE DU TALMUD. »

Ceci pour apporter une preuve supplémentaire que le *Talmud* n'est pas resté lettre morte pour la formation des rabbins d'aujourd'hui. En voulez-vous une autre confirmation ?

La voici : les spécialistes mondiaux du *Talmud* confirment que l'*Édition Soncino* est une traduction très fidèle et qu'elle suit presque mot à mot le texte original. Dans *l'Histoire du Talmud*, écrite en collaboration avec le célèbre Docteur Isaac M. Wise, Michael Rodkinson déclare encore :

« Comme conclusion de ce premier volume, nous voudrions inviter le lecteur à jeter un coup d'œil en arrière sur tout le passé du *Talmud*, (...) il verra que non seulement le *Talmud* n'a pas été détruit, mais que pas même **une seule lettre n'en est tombée**, et qu'aujourd'hui **il s'épanouit à un degré jamais rencontré dans toute son histoire.** (...) Le **Talmud** est l'une des merveilles du monde. À travers les 20 siècles de son existence **il a survécu dans son intégralité**, et non seulement **ses ennemis n'ont pas réussi à en détruire une seule ligne**, mais encore ils n'ont pas même été capable d'en diminuer le rayonnement à une époque quelconque. **Le Talmud domine toujours les esprits d'un peuple entier, qui vénère son contenu comme vérité divine** (...). Des écoles destinées à l'enseignement du *Talmud* apparaissent et se multiplient dans presque chaque ville où Israël est présent, et particulièrement dans ce pays où des millions sont collectés pour les caisses de deux universités : le *Hebrew Union College* de Cincinnati, et le *Séminaire de Théologie Juive d'Amérique* de New York, et dans lesquelles l'objet d'étude principal n'est autre que le *Talmud*. (...) Il existe également dans notre ville des maisons d'étude (*Jeshibath*) pour apprendre le *Talmud* dans les quartiers de l'*East Side*, et où de nombreux jeunes étudient quotidiennement le *Talmud*. »

Cette « vérité divine » que « vénère tout un peuple » et de laquelle « pas une seule lettre n'est tombée », et qui aujourd'hui « s'épanouit à un degré jamais rencontré dans toute son histoire », s'illustre parfaitement par cette nouvelle citation mot pour mot :

### **SANHÉDRIN, 55b :**

« Une petite fille de trois ans et un jour peut être acquise en mariage par coït, en cas de mort de son mari et si elle a un rapport sexuel avec le frère de son mari, elle devient à lui. Une telle fille est considérée comme femme mariée, on peut se rendre coupable d'adultère à travers elle ; car elle peut souiller l'homme qui a des rapports sexuels avec elle, et celui-ci pourrait à son tour souiller ce sur quoi il se couche, comme un vêtement qu'on se passe (cas de blennorragie). » (Les parenthèses de ces citations sont dans l'*Édition Soncino*.)

<sup>[3]</sup> Une variante de ce passage est : « Y a-t-il une chose qui soit permise à un Juif et qui soit interdite à un païen. Le rapport sexuel par les voies qui ne sont pas naturelles est permis à un Juif. »

<sup>[4]</sup> En considérant les deux en même temps, la dernière comme une illustration de la première, on apprend que la peine relative à la violation du commandement : « À sa femme oui, mais pas à la femme de son voisin » ne s'applique que pour les rapports naturels, mais pas pour les rapports qui ne sont pas naturels.[4] »

### **SANHÉDRIN, 69a :**

« “Un homme” : — De ce qui précède, je ne connais la teneur de la loi qu'à l'égard d'un homme adulte, mais qu'est-il dit pour les enfants qui sont âgés de neuf ans et un jour, et qui sont capables d'avoir des rapports sexuels ? Et cela depuis le vers : “Et si un homme...” ? <sup>[2]</sup> - Il répondit : “Un mineur de cette âge peut produire de la semence, mais ne peut pas engendrer avec elle, car sa semence est comme la graine des céréales qui n'en sont qu'aux deux tiers de leur croissance.” <sup>[3]</sup> »

<sup>[2]</sup> “Et” indique une extension de la loi, et doit être interprété comme un préparation à l'inclusion du cas d'un mineur âgé de neuf ans et un jour.

[ 3 ] De telles céréales contiennent des graines, mais si on les sème, elles ne pousseront pas. »

### **SANHÉDRIN, 69b :**

« Nos rabbins ont enseigné la chose suivante : Si une femme s'exhibe avec obscénité avec son jeune fils (un mineur), et que celui-ci commette la première phase de rapports sexuels avec elle[5], Beth Shammai dit qu'il la rend par là inapte au sacerdoce. [ 1 ] Mais Beth Hillel dit qu'elle est encore apte au sacerdoce. (...) Mais ils s'accordent tous deux pour dire que le rapport sexuel que fait un garçon de neuf ans et un jour, est un vrai rapport sexuel, tandis que celui fait par un garçon de moins de huit ans ne l'est pas [ 2 ], leur désaccord ne porte que sur le cas d'un garçon qui a huit ans.

[ 1 ] C'est-à-dire qu'elle devient une prostituée, et les prêtres ne doivent pas prendre des prostituées pour femme (LÉV XXI, 7).

[ 2 ] C'est-à-dire que si son fils a neuf ans et un jour, ou plus, Beth Hillel pense qu'elle est impropre à la prêtrise ; alors que s'il a moins de huit ans, Beth Shammai pense qu'elle est apte à la prêtrise. »

### **KETHUBOTH, 5b :**

« La question suivante fut posée : Est-il autorisé [ 15 ] d'accomplir le premier acte conjugal le jour du sabbat ? [ 16 ] Est-ce que le sang (qui apparaît dans l'utérus) est considéré comme à sa place naturelle [ 17 ], ou bien est-il considéré comme le résultat d'une blessure ? [ 18 ]

[ 15 ] Littéralement, " Qu'en est-il... ? "

[ 16 ] Quand ce rapport ne peut être accompli avant le sabbat (*Tosaf*).

[ 17 ] Et alors le rapport serait autorisé, puisque le sang coule de son propre fait,

aucune blessure n'ayant été faite.

<sup>[18]</sup> Littéralement, “ou bien est-il blessé ?” Et alors le rapport serait interdit. »

### **KETHUBOTH, 10a-10b :**

« Un homme se présenta à Rabban Gamaliel, le fils de Rabbi, (et) il dit : “Maître, j’ai eu un rapport (avec ma nouvelle femme) et je n’ai pas trouvé de sang. Elle (la femme) : “Maître, je suis vierge”. Il leur dit : “Amenez-moi deux servantes, l’une vierge, et l’autre qui a eu un rapport sexuel avec un homme. Ils lui amenèrent (les deux servantes), et ils les fit s’asseoir sur un tonneau de vin. Pour celle qui n’était plus vierge, l’odeur <sup>[ 1 ]</sup> passait au travers <sup>[ 2 ]</sup> ; pour celle qui était vierge, l’odeur ne passait pas au travers <sup>[ 3 ]</sup>. Il fit (ensuite) asseoir celle-ci (la jeune épouse) aussi (sur le tonneau), et l’odeur <sup>[ 4 ]</sup> ne passait pas à travers elle[6]. Il <sup>[ 5 ]</sup> dit à l’homme <sup>[ 6 ]</sup> : “Va, et sois heureux dans ton union”. <sup>[ 7 ]</sup> Mais il aurait dû examiner la femme tout au début. <sup>[ 8 ]</sup>

<sup>[1]</sup> C’est-à-dire, l’odeur du vin.

<sup>[2]</sup> On pouvait sentir l’odeur du vin dans la bouche de la femme (Rabbi Rashi).

<sup>[3]</sup> On ne sentait pas l’odeur du vin dans la bouche.

<sup>[4]</sup> C’est-à-dire, l’odeur du vin.

<sup>[5]</sup> Rabban Gamaliel.

<sup>[6]</sup> Le mari.

<sup>[7]</sup> Le test a révélé que la femme était vierge.

<sup>[8]</sup> Le rédacteur se demande pourquoi Rabban Gamaliel n’a pas fait tout de suite l’expérience avec la jeune épouse.[7] »

## **KETHUBOTH, 11a-11b :**

« Rabba a dit que ça voulait dire ceci <sup>[ 5 ]</sup> : “Quand un homme adulte a des rapports avec une petite fille, ce n’est rien, car quand la fille est plus petite que dans ce cas là <sup>[ 6 ]</sup>, c’est comme si on lui mettait le doigt dans l’œil <sup>[ 7 ]</sup> ; mais quand un petit garçon a des rapports avec une femme adulte, c’est un cas équivalent à celui où “ une fille est pénétrée par un morceau de bois”.

<sup>[ 5 ]</sup> Lit., “ça disait ceci”

<sup>[ 6 ]</sup> Lit., “qu’ici”, c’est-à-dire, quand elle a moins de trois ans.

<sup>[ 7 ]</sup> Les larmes reviennent toujours dans les yeux, de même, la virginité d’une petite fille qui n’a pas encore trois ans revient toujours.[8] »

## **KETHUBOTH, 11a-11b :**

« Rab Judah a dit que Rab avait dit : “Un petit garçon qui a des rapports avec une femme adulte la rend comme si elle était pénétrée par un morceau de bois. <sup>[ 1 ]</sup>”

<sup>[ 1 ]</sup> Bien que les rapports avec un petit garçon ne sont pas considérés comme un acte sexuel, nous restons dans le cas où la femme est pénétrée par un morceau de bois. »

## **HAYORATH, 4a :**

« Ce qu’on a appris : “La loi concernant la femme qui a ses règles se trouve dans la *Torah* <sup>[ 1 ]</sup>, mais si un homme a des rapports sexuels avec une femme qui attends pendant tout un jour, entre le lever et le coucher du soleil, il est exempté de suivre cette loi”. Mais pourquoi ? <sup>[ 2 ]</sup> (Car la loi concernant) la femme qui a ses règles est à coup sûr mentionnée dans les Écritures : “Il a découvert son flux avec sa nudité...” ; à coup sûr, cela est écrit ! – Ils ont sûrement légiféré que par les voies naturelles, même la première étape des rapports est interdite, mais que par les voies qui ne sont pas naturelles la première étape peut se faire (c’est à dire que cette législation le permettrait) <sup>[ 3 ]</sup>; certains pensent qu’on peut même l’autoriser <sup>[ 4 ]</sup> par

les voies naturelles <sup>[ 5 ]</sup>, prétextant que (l'interdiction de) la première étape <sup>[ 6 ]</sup> ne concerne que la femme qui a ses règles à son époque normale <sup>[ 7 ]</sup>. Ou si vous préférez, la règle devait être qu'une femme n'est considérée comme *zabah* <sup>[ 8 ]</sup> que pendant le jour, car il est écrit "tous les *jours* de son flux" <sup>[ 9 ]</sup>. [9]

<sup>[11]</sup> LEV XX, 18. [10]

<sup>[21]</sup> Cf. *supra* p. 17 note 10. Puisqu'elle est considérée comme impure dans la *Bible*, comment se peut-il qu'une législation de tribunal ait déclaré que celui qui a des rapports sexuels avec elle, est exempté de la loi biblique ? [11]

<sup>[31]</sup> Seul le coït était interdit dans ce cas.

<sup>[41]</sup> La première étape des rapports.

<sup>[51]</sup> Autorisant ainsi un acte que les Sadducéens n'admettaient pas.

<sup>[61]</sup> Cf. LEV XX, 18. [12]

<sup>[71]</sup> Cf. LEV XV, 25. [13]

<sup>[81]</sup> Une femme qui a un flux de sang en dehors de la période habituelle de ses règles, et qui de ce fait est sujette à certaines lois relatives à l'impureté et à la purification (LEV XV, 25 et suivants).

<sup>[91]</sup> LEV XV, 25. L'insistance étant faite sur le mot "jours". [14] »

### **ABODAH ZARAH, 36b-37a :**

« Rabbi Naham ben Isaac a dit : "Au sujet des enfants païens, ils [15] décrétèrent que les rapports sexuels pourraient causer une souillure par l'émission de leur sperme <sup>[ 2 ]</sup>, et qu'un enfant israélite ne devait donc pas prendre l'habitude de commettre des actes de pédérastie avec ces animaux [16]. (...) À partir de quelle âge

un enfant païen déclenche-t-il la souillure par l'émission de son sperme ? À partir de neuf ans et un jour. (37a) Dès lors qu'il est capable de l'acte sexuel, il souille en répandant son sperme." Rabina a dit : "Il faut donc conclure qu'une petite fille païenne souille depuis l'âge de trois ans et un jour, attendu qu'elle est alors capable de participer à l'acte sexuel, elle peut donc parfaitement souiller par l'intermédiaire de ses humeurs vaginale."

<sup>[2]</sup> Bien que l'enfant païen ne souffrit d'aucun écoulement séminal[17]. »

### **SOTAH, 26b :**

« Rabbi Papa a dit : "Cela ne concerne pas les rapports avec un animal, parce qu'il ne peut pas y avoir d'adultère avec les animaux <sup>[ 4 ]</sup>." Raba de Parazika <sup>[ 5 ]</sup> interrogea Rabbi Ashi en ces termes : "Sur quoi se base cette affirmation des rabbins selon laquelle il n'y a pas d'adultère dans les relations sexuelles avec un animal ? Car il est écrit : 'Tu n'apporteras pas le salaire d'une prostituée ni le salaire d'un chien dans le temple du Seigneur...' <sup>[ 6 ]</sup> ; et il a été aussi enseigné que le salaire d'un chien <sup>[ 7 ]</sup> et le salaire d'une prostituée <sup>[ 8 ]</sup> sont inacceptables, car il est dit : 'L'un *et* l'autre... <sup>[ 9 ]</sup> ' - Les deux sont des abomination comme le fait de coucher <sup>[ 10 ]</sup> avec un homme (...). Abaye lui a répondu que dans ce cas c'était seulement un acte obscène, et non un adultère, et que le Tout-Miséricordieux n'interdisait pas une femme à son mari pour un acte obscène.

<sup>[4]</sup> Elle[18] ne se retrouverait pas interdite à son mari après avoir couché avec une bête.

<sup>[5]</sup> Farasag, près de Bagdad, voir volume B.B. page 15 note 4, où la distinction est faite entre lui et le rabbin du même nom qui y vivait avant lui.

<sup>[6]</sup> DEUT. 23, 18.[19]

<sup>[7]</sup> Il s'agit de l'argent donné par un homme à une prostituée pour avoir des relations sexuelles avec son chien[20]. De telles relations sexuelles ne tombent pas

sous le coup de l'adultère légal.

<sup>[ 8 ]</sup> Si un homme a une esclave femelle, qui est également une prostituée, et qu'il l'échange contre un animal, cet animal peut alors être vendu pour faire l'offrande[21].

<sup>[ 9 ]</sup> sont une abomination pour le Seigneur (*ibid.*).

<sup>[ 10 ]</sup> Dans le verset LEV. XVIII, 22[22], le mot hébreu qui a été traduit par « coucher avec » est au pluriel, ce qui a été expliqué comme désignant également des rapports par les voies qui ne sont pas naturelles.

### **YEBAMOTH, 55b :**

« (...) Ne sont pas passibles[23], les rapports sexuels avec une femme mariée effectués avec un membre mou <sup>[ 13 ]</sup>. Ce qui nous permet de conserver une interprétation en accord avec ceux qui disent que si un homme a des rapports avec un parent à lui, parent faisant partie des proches qu'il n'a pas le droit de toucher après leurs morts[24], mais que ce rapport sexuel ait été effectué avec un membre mou, cet homme est innocenté <sup>[ 14 ]</sup>. Mais que peut-on dire maintenant à propos de ceux qui disent que pour un tel acte, un homme est quand même coupable ? - Ceux-là parlent du cas où le rapport sexuel a lieu avec la morte elle-même <sup>[ 15 ]</sup>. Car il a été présumé qu'une femme, même après sa mort, appartient toujours le cas échéant à la catégorie des parents qu'il est interdit de toucher <sup>[ 16 ]</sup>, on se rend donc coupable en ayant des rapports sexuels avec son corps, car c'est toujours une femme mariée. Mais dans le cas d'une parente vivante, on est innocenté si le rapport sexuel est fait avec un membre mou.

<sup>[ 13 ]</sup> Car aucune fécondation ne peut avoir lieu.

<sup>[ 14 ]</sup> Shebu. 18a, Sanhédrin 55a.

<sup>[ 15 ]</sup> La morte étant une femme mariée.[25]



[ 16 ] Référence à LEV. XXI, 2[26], où sont énumérés les parents avec lesquels un prêtre a le droit de se souiller à l'occasion de leurs morts. »

### **YEBAMOTH, 103a-103b :**

« Le serpent copula avec Ève [ 14 ] avec toute son animalité. L'animalité des Israélites disparut lorsqu'ils se tenaient au Mont Sinaï [ 16 ]. Mais l'animalité des idolâtres, qui n'étaient pas au mont Sinaï, demeura.[27]

[ 14 ] Dans le jardin d'Éden selon la tradition.

[ 16 ] Et connurent l'influence purificatrice de la Révélation divine. »

### **YEBAMOTH, 63a :**

« Rabbi Éléazar demande un peu plus loin : "Qu'est-il signifié par ce passage des Écritures : '*Celle-ci enfin est os de mes os, et chair de ma chair*' ?" - Ce passage enseigne qu'Adam a eu des rapports sexuels avec toutes les bêtes et tous les animaux, mais ne trouva de satisfaction qu'avec Ève.

[ 5 ] GEN. II, 23.[28] L'accent est mis sur "Celle-ci enfin..."[29] »

### **YEBAMOTH, 60b :**

« Ainsi que le révèle le rabbin Joshua ben Lévi : "Il y avait une ville sur la Terre d'Israël, où la légitimité d'un habitant était disputée, et Rabbi envoya Rabbi Ramanos qui mena une enquête. Rabbi Ramanos trouva dans cette ville la fille d'un prosélyte [ 13 ] qui n'avait pas encore trois ans et un jour [ 14 ], et Rabbi a déclaré : 'Elle peut vivre avec un prêtre. [ 15 ], »

[ 13 ] Et qui était mariée à un prêtre.

[ 14 ] Une prosélyte plus jeune que l'âge de trois ans et un jour, peut être mariée à un prêtre.

<sup>[15]</sup> C'est-à-dire qu'il lui fut permis de continuer de vivre avec son mari. »

### **YEBAMOTH, 59b :**

« Rabbi Shimi ben Hiyya a déclaré : “Une femme qui a des rapports avec une bête peut épouser un prêtre <sup>[ 4 ]</sup>. Car on nous a enseigné qu'une femme qui a des rapports sexuels avec ce qui n'est pas un être humain <sup>[ 5 ]</sup> est autorisée à se marier avec un prêtre, bien qu'elle soit néanmoins passible de la lapidation. <sup>[ 6 ]</sup>”

<sup>[ 4 ]</sup> Même un Grand Prêtre. Les conséquences d'un tel rapport sexuel ne sont considérées que comme une rupture accidentelle de l'hymen, et le jugement qui concerne un hymen rompu par accident et ne disqualifiant donc pas à la prêtrise, s'applique ici naturellement.

<sup>[5]</sup> Une bête.[30]

<sup>[6]</sup> Si le péché a été commis en présence de témoins, et après que ces témoins aient dûment averti ceux qui s'apprêtaient à commettre le péché.[31] »

### **YEBAMOTH, 12b :**

« Rabbi Bebai a récité tous ces cas particuliers devant Rabbi Naham : “Trois catégories de femmes peuvent <sup>[ 7 ]</sup> utiliser un absorbant <sup>[ 8 ]</sup> dans leurs relations sexuelles avec leur mari <sup>[ 9 ]</sup>. Une mineure, une femme enceinte, et une nourrice. La mineure parce qu'elle pourrait (sinon) devenir enceinte, et ainsi pourrait mourir (...)”

Et quel doit être l'âge de cette mineure <sup>[ 10 ]</sup> ? Entre onze ans et un jour et douze ans et un jour. Celles qui sont plus jeunes <sup>[ 11 ]</sup>, ou celles qui sont plus vieilles <sup>[ 12 ]</sup>, doivent avoir des relations sexuelles avec leurs maris de la manière habituelle. »

<sup>[7]</sup> devraient (Rashi. R. Tam), voir Tosaf V.

[<sup>8</sup>] Du duvet, de la laine ou du lin.

[<sup>9</sup>] Pour empêcher la conception.

[<sup>10</sup>] Qui pourrait concevoir, mais qui risque aussi de mourir.

[<sup>11</sup>] Pour qui la conception est impossible.

[<sup>12</sup>] Pour qui la conception est sans danger. »

### **YEBAMOTH, 59b :**

« Quand Rabbi Dimi arriva [<sup>8</sup>], il raconta ceci : “Il est arrivé un jour à Haitalu [<sup>9</sup>] que pendant qu’une jeune femme balayait le sol [<sup>10</sup>], un chien du village [<sup>11</sup>] la couvrit par l’arrière [<sup>12</sup>], mais Rabbi lui permit d’épouser un prêtre.” Samuel a dit : “Même un Grand Prêtre !” »

[<sup>8</sup>] De Palestine, quand il arriva de Palestine à Babylone.

[<sup>9</sup>] Forme babylonienne pour « Aitulu », qui correspond à la ville moderne de Aiterun, au nord ouest de Kadesh. Voir S. Klein *Beitrag* p. 47.

[<sup>10</sup>] Litt. “la maison”.

[<sup>11</sup>] Ou “un gros chien de chasse” (Rashi), ou “un chien féroce” (Jast.), ou “un petit chien sauvage” (Aruk).

[<sup>12</sup>] Un cas de rapport sexuel par les voies qui ne sont pas naturelles. »

### **KETHUBOTH, 6b :**

« Il lui dit : “C’est pas comme ces Babyloniens, qui n’ont pas le talent pour remuer de côté [<sup>7</sup>], il y en a ici beaucoup qui ont ce talent [<sup>8</sup>], et s’il l’a [<sup>9</sup>], pourquoi

s'inquiéter ? [ 10 ] – Mais s'il ne l'a pas, alors il faut lui dire : 'Celui qui a ce talent est autorisé à faire le premier rapport sexuel avec sa nouvelle femme le jour du Sabbat, celui qui ne l'a pas n'y est pas autorisé.' – Mais la plupart ont ce talent [ 11 ]". Mais Raba, le fils de Rabbi Hanan dit à Abaye : "Si tel était le cas, alors à quoi bon la présence du serviteur [ 12 ], et à quoi bon le drap ? [ 13 ]" – Mais Abaye lui répondit : "Le serviteur et le drap sont nécessaires parce que le mari, laissé seul, pourrait détruire la preuve de la virginité de sa femme [ 14 ]."

[ 7 ] C'est-à-dire, le talent d'avoir des rapports sexuels avec une vierge sans que du sang n'apparaisse.

[ 8 ] Avec ce talent, aucun sang ne sort, et le "coupez-lui la tête et ne le laissez pas mourir"[32] n'aura pas lieu d'être appliqué.

[ 9 ] Si le futur marié a le talent de remuer de côté[33].

[ 10 ] Le rabbin n'a pas à s'inquiéter si un tel rapport se produit. Cela ne l'empêchera pas de lire le *Shema*[34].

[ 11 ] Par conséquent, la loi : "coupez-lui la tête et ne le laissez pas mourir !" ne s'applique pas.

[ 12 ] Le serviteur témoigne en cas de besoin de la virginité de la mariée. V. *infra* 12a. Et si le mari accomplit l'acte sexuel de manière à éviter que le sang n'apparaisse, grâce à la présence du serviteur qui le verra, il ne pourra pas prétendre qu'elle n'était pas vierge.

[ 13 ] Pour fournir la preuve de la virginité de la mariée. Cf. DEUT. XXII, 17.[35]

[ 14 ] Il pourrait arriver que le mari fasse délibérément l'acte sexuel de la manière normale, et provoque alors l'apparition du sang, et qu'il détruise ensuite le drap ou les autres marques de sa virginité ; c'est pourquoi les précautions mentionnées sont nécessaires. Ou bien s'il advenait que le mari remue de côté, et qu'il en profite pour

dire faussement que la mariée n'est pas vierge, mais grâce au serviteur, la femme pourra plaider qu'elle est encore vierge. »

Mon cher Docteur Goldstein, après que vous ayez personnellement pris connaissance de ces citations rigoureusement fidèles du *Talmud* dans l'*Édition Soncino* — citations que j'ai à peine choisies parmi leurs innombrables sœurs — pensez-vous toujours que le *Talmud* soit le « genre de livre » duquel Jésus-Christ « a puisé les enseignements qui lui ont permis de révolutionner le monde » ? Vous avez lu ici des citations mot pour mot de la traduction anglaise annotée du *Talmud*, et bien d'autres sujets passionnants sont couverts dans ces 63 livres qui constituent le *Talmud*. Pour lire ces citations, il faut être bien accroché n'est-ce pas ? Je suis surpris que la Poste des États-Unis ne mette pas le *Talmud* sur la liste des ouvrages interdits à l'envoi ; j'ai hésité à vous les envoyer.

---

[1] Grades dans les universités anglaises et américaines. B.A. : *Bachelor of Arts* est le niveau le plus bas, comme le DEUG en France ; M.A. : *Master of Arts* est un niveau déjà prestigieux, un peu plus prestigieux que la licence en France ; Ph.D. : *Doctor of Philosophy* désigne en général tous les titulaires d'un doctorat de 3<sup>e</sup> cycle.

[2] Le *Talmud* est par définition le recueil de « la tradition des anciens », par conséquent une bonne partie du texte est consacrée à l'énumération de l'opinion de tel ou tel rabbin, suivie d'une sorte de confrontation avec l'opinion de tel ou tel autre rabbin, suivie d'une sorte de synthèse faite par un nouveau rabbin.

[3] Une *Baraita* est une loi orale qui ne fait pas partie de la *Mishna* (première systématisation de la loi orale).

[4] Les deux notes de l'*Édition Soncino* qui précèdent, ne se réfèrent à aucune *Baraita* correspondante, bien que la disposition le laisse supposer. Peut-être s'agit-il d'une erreur dans l'édition originale de *Facts are Facts* ; ou peut-être que Benjamin Freedman a délibérément choisi de ne citer que les notes, afin de laisser la possibilité aux âmes fragiles de 1953 de ne pas visualiser ici toutes les implications ; ou peut-être qu'il jugeait que ces notes étaient suffisamment explicites par elles-mêmes.

[5] Sans aller jusqu'au coït. Car l'expression « première étape des rapports » va être expliquée plus loin par les commentateurs. Dans notre langue moderne, il s'agit donc des « préliminaires romantiques »...

[6] Il y a ici une correspondance évidente avec les versets 12 à 22 du chapitre 5 des *Nombres* :

*« L'Éternel parla aussi à Moïse, en disant : Parle aux enfants d'Israël, et dis-leur : Si la femme de quelqu'un s'est détournée et a commis une infidélité contre lui, et qu'un homme ait eu commerce avec elle, et que la chose soit cachée aux yeux de son mari ; qu'elle se soit souillée en secret, et qu'il n'y ait point de témoin contre elle, et qu'elle n'ait point été surprise ; si un esprit de jalousie passe sur lui, et qu'il soit jaloux de sa femme qui s'est souillée, ou si un esprit de jalousie passe sur lui, et qu'il soit jaloux de sa femme, sans qu'elle se soit souillée, (...) le sacrificateur la fera approcher, et la fera tenir debout devant l'Éternel. Ensuite le sacrificateur prendra de l'eau sacrée, dans un vase de terre ; le sacrificateur prendra aussi de la poussière qui sera sur le sol du Tabernacle, et la mettra dans l'eau (...) Alors le sacrificateur fera jurer la femme, et lui dira : Si aucun homme n'a couché avec toi, et si, étant sous la puissance de ton mari, tu ne t'es point détournée et souillée, ne reçois aucun mal de ces eaux amères qui portent la malédiction. Mais si, étant sous la puissance de ton mari, tu t'es détournée, et que tu te sois souillée, et qu'un autre que ton mari ait couché avec toi, (...) que ces eaux qui portent la malédiction, entrent dans tes entrailles, pour te faire enfler le ventre et flétrir la cuisse. » (Ostervald 1855).*

Mais ce n'est qu'une correspondance éloignée, car la version talmudique annule par son protocole expérimental, sans doute volontairement dérisoire, l'intervention directe de Yahweh que Moïse recherchait dans le rituel, afin de départager le mensonge de la vérité. Ce n'était pas un homme qui rendait le verdict ou qui l'exécutait, c'était Dieu lui-même.

[7] En tant qu'adepte révisionniste du coupage des cheveux en quatre, j'insiste sur le fait qu'on pourrait arriver à une conclusion plus approfondie que celle de Rabbi Gamaliel. En effet si le mari a eu « un rapport » avec sa nouvelle femme, elle n'est plus vierge au moment de s'asseoir sur le tonneau, et l'odeur du vin devrait passer. Donc, soit c'est une expérience « bidon », si j'ose dire (mais je ne suis pas qualifié pour remettre en cause la parole divine du *Talmud*), soit le type est un gros menteur.

[8] Et après trois ans, Rabbi, les larmes reviennent-elles ? ou la pureté virginale est-elle définitivement oubliée par la petite fille ?

[9] On comprend mieux ainsi comment se situe le christianisme par rapport à la religion véritable des anciens Israélites (la religion de la loi et des prophètes) : il en est le seul prolongement légitime ! C'est le judaïsme (le pharisaïsme) qui a apostasié, et pour des motifs biens bas, c'est-à-dire, pour pouvoir donner libre cours à toutes les petites envies, pour ainsi dire. Et ces paroles de Jésus-Christ : « *Vous annulez bien le commandement de Dieu, afin de garder votre tradition* » (Marc 7:9) sont la « dénonciation en direct » de cette trahison de la foi des anciens Israélites. C'est en ce sens que le mot « judéo-christianisme » comme Benjamin Freedman va nous l'expliquer plus loin, est une monstruosité terminologique, car il n'y a pas comme on voudrait le faire croire, de « terreau » commun entre le christianisme et le judaïsme, ou alors ce « terreau » est assimilé chez les premiers, et délibérément détruit chez les seconds. Le christianisme primitif a été en permanence une tentative pour « garder le cap » par rapport à la religion de la loi et des prophètes, la religion de Yahweh, le Dieu qui S'est d'abord révélé aux Hébreux. Pour exemple, citons saint Paul qui nous dit dans l'Épître à Tite : « *...reprends-les vivement, afin qu'ils soient sains en la foi ; ne s'adonnant point aux fables Judaïques, et aux commandements des hommes qui se détournent de la vérité. Toutes choses sont bien pures pour ceux qui sont purs, mais rien n'est pur pour les impurs et les infidèles, mais leur entendement et leur conscience sont souillés* » (Tite 1:13-15).

[10] La Torah, « la Loi », correspond au Pentateuque. Pour Lévitique 20:18, nous avons : « *Si un homme couche avec une femme pendant son indisposition, et découvre sa nudité, s'il met à nu la source de son sang et qu'elle découvre elle-même la source de son sang, ils seront tous deux retranchés du milieu de leur peuple.* » (Ostervald 1855).

[11] Bonne question !

[12] Lévitique 20:18 : cf. note précédente.

[13] Lévitique 15:25 : « *Et quand une femme aura un flux de sang pendant plusieurs jours, hors du temps de son impureté, ou quand elle perdra au-delà du temps de son impureté, elle sera souillée tout le temps de son flux, comme au temps de son impureté.* »

[14] Pour Lévitique 15:25, nous avons : « *Et quand une femme aura un flux de sang pendant plusieurs jours, hors du temps de son impureté, ou quand elle perdra au-delà du temps de son impureté, elle sera souillée tout le temps de son flux, comme au temps de son impureté.* » (Ostervald 1855).

Je pense que l'hébreu dit littéralement « ... sera impure tous les jours de son flux », et que les rabbins se servent des deux versets suivants :

15:26 : « *Tout lit sur lequel elle couchera, pendant tout le temps de son flux, sera pour elle comme le lit de son impureté; et tout objet sur lequel elle s'assiéra sera souillé, comme pour la souillure de son impureté.* »

et 15:27 : « *Et quiconque les touchera sera souillé ; il lavera ses vêtements, se lavera dans l'eau, et sera souillé jusqu'au soir.* »

Pour tirer alchimiquement la conclusion que l'on peut coucher avec elle le soir venu, si elle a attendu pendant tout le jour... cqfd !

[15] Les anciens.

[16] *with it* dans le texte, littéralement : « avec ça ». Pour désigner un ensemble de personnes, la langue anglaise utilise normalement le pronom personnel *them*, le pronom personnel *it* est réservé pour les choses et les animaux. Nous verrons un peu plus loin que les non-juifs appartiennent effectivement pour les Juifs-talmudistes à la catégorie générale des « animaux », c'est-à-dire, la catégorie de ceux qui n'ont pas d'âme « spirituelle », mais uniquement une âme « végétative » qui les fait manger, agir, avoir des émotions... sans être pour autant de vrais humains. Selon les Juifs-talmudistes, les non-juifs n'ont pas en partage cette parcelle de l'âme divine dont ils croient être les seuls dépositaires. L'ensemble de raisons, d'expériences, et de préjugés ; puis tout l'orgueil, la méchanceté et la bêtise, qui les ont conduits à une telle ségrégation, n'a pas encore été précisément cerné.

[17] Pathologique, comme dans certaines maladies contagieuses.

[18] La femme qui découche.

[19] *Deutéronome 23:18* : « *Tu n'apporteras point dans la maison de l'Éternel ton Dieu le salaire d'une prostituée, ni le prix d'un chien, pour quelque vœu que ce soit ; car tous les deux sont en abomination à l'Éternel ton Dieu.* »

[20] Selon ce commentateur il y aurait donc une sorte d'ellipse stylistique dans le texte original de la Bible. Le « salaire d'un chien », serait le salaire gagné par une prostituée en ayant des rapports avec le chien de son client... Le lexique Français/Hébreu de la *Bible-Online* nous donne pour



« Chien » : *keleb* (keh'-leb) : e blk, vient d'une racine du sens de japper, ou autrement d'attaquer :

1a) chien (littéral)

1b) mépris ou avilissement (fig.)

1c) d'un sacrifice païen

1d) d'un culte de prostitution masculine (fig.) [c'est vraisemblablement ce dernier sens qu'il faut retenir ici].

[21] Sous entendu : « dans le temple de l'Éternel ton Dieu »...

[22] « *Tu ne coucheras point avec un homme, comme on couche avec une femme ; c'est une abomination.* »

[23] Sans doute du crime d'adultère.

[24] Cf. plus bas *Lévitique* 21:1-3.

[25] Les commentateurs ont fait cette remarque avec beaucoup d'esprit de conséquence, mais nous ne savons pas encore si des relations sexuelles avec une morte font courir le péché d'adultère ! La réponse à cette angoissante question se trouve-t-elle dans le *Talmud*, livre de vie ? Téléphonnez tous pour le savoir aux *Pompes funèbres Israélites*, à Pantin !

[26] *Lévitique* 21:1-3 : « *L'Éternel dit encore à Moïse : Parle aux sacrificateurs, fils d'Aaron, et dis-leur : Un sacrificateur ne se rendra pas impur parmi son peuple pour un mort, excepté pour son proche parent, qui le touche de près, pour sa mère, pour son père, pour son fils, pour sa fille, et pour son frère, et pour sa sœur vierge qui le touche de près, et qui n'a point de mari ; il se rendra impur pour elle.* » (Ostervald 1855).

[27] **Le Talmud démasqué**, ouvrage auquel Benjamin Freedman va se référer plus loin, donne un autre passage rapportant cette interprétation :

**Abhodah Zarah 22b** : « Pourquoi les *Goïm* sont-ils impurs ? Parce qu'ils n'étaient pas présents au Mont Sinaï. Car quand le serpent a pénétré dans Ève, il l'a rempli d'impuretés. Mais les Juifs furent purifiés de cela quand ils se tinrent au Mont Sinaï ; tandis que les *Goïm*, qui n'étaient pas au Mont Sinaï, ne furent pas purifiés. »

[28] *Genèse 2:23* : « *Et Adam dit : Celle-ci enfin est os de mes os, et chair de ma chair. Celle-ci sera nommée femme (en hébreu Isha), car elle a été prise de l'homme (en hébreu Ish).* »

[29] Le commentateur nous dit que l'expression : « Celle-ci enfin... », implique qu'Adam a connu d'autres partenaires, et comme il était le premier homme, ces partenaires devaient être des bêtes.

[30] Une vrai bête, pas un non-juif, ainsi que le montre la pénalité de lapidation. Par ailleurs, lorsque les rabbins parlent des non-juifs en tant qu'animaux, le texte est présenté pour qu'on comprenne immédiatement qu'ils ne s'agit pas de « bêtes » au sens littéral.

[31] Cela revient presque à empêcher toute application de la loi de Moïse :

*Exode 22:19* : « *Quiconque couchera avec une bête, sera puni de mort.* »

*Lévitique 18:23* : « *Tu n'auras commerce avec aucune bête pour te souiller avec elle ; une femme ne se prostituera point à une bête ; c'est une abomination.* »

*Lévitique 20:15-16* : « *Si un homme a commerce avec une bête, il sera puni de mort ; et vous tuerez la bête. Si une femme s'approche de quelque bête pour se prostituer à elle, tu tueras la femme et la bête ; elles seront mises à mort ; leur sang sera sur elles.* »

*Deutéronome 27:21* : « *Maudit celui qui couche avec une bête quelconque ! Et tout le peuple dira: Amen !* » (Ostervald 1855).

[32] Sans doute une sanction appliquée à celui qui déflore sa future femme avant le mariage.

[33] Je n'ai pas toute l'érudition de nos bons sexologues, toujours prêts à vous balancer généreusement le petit conseil qui change la vie du couple (à se demander d'ailleurs si les nouveaux rabbins ne se sont pas faits médecins), mais j'imagine que cette « technique » consistant à « remuer de côté », consisterait peut-être à présenter la verge avec une rotation de 90°, afin que la largeur soit moins importante, même si une telle technique me paraît bien aléatoire.

[34] Le livre de prière. Peut-être lors de la cérémonie du mariage.

[35] *Deutéronome 22:16-17* : « *Et le père de la jeune fille dira aux anciens : J'ai donné ma fille à cet homme pour femme, et il l'a prise en aversion ; et voici, il lui impute des actions qui font parler d'elle, en disant : Je n'ai point trouvé que ta fille fût vierge ; or, voici les marques de la virginité de ma fille. Et ils étendront le vêtement devant les anciens de la ville.* » (Ostervald 1855).